



Fédération Française
des Artistes
Prestidigitateurs

257 rue Saint-Martin 75003 PARIS

Président : Serge Odin
Secrétaire général : Gérald Rougevin
Trésorier : Bernard Ginet

<http://www.magie-ffap.com> –
Contact Secrétaire général :
Gérald Rougevin
49, avenue de Condé
94100 – Saint Maur des Fossés
secretaire-general@magie-ffap.com - 06 70 68 12 40

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

**du 16 mai 2020 – en vidéoconférence sur Zoom en application du décret du
25 mars 2020 relatif aux mesures sanitaires du COVID-19**

Ordre du jour :

- 1) Mot de bienvenue du Président
- 2) Validation du compte rendu de l'Assemblée fédérale de 2019, vote
- 3) Bilan financier consolidé 2018
- 4) Lecture du rapport d'activités (rapport moral) 2019, vote du quitus
- 5) Point adhésions 2019, bilan financier 2019, rapport commission aux comptes, vote du quitus
- 6) Budget prévisionnel 2020, vote
- 7) Cotisations FFAP 2021, vote
- 8) Résolution pour reconduire en l'état, les Commissions et les délégations de pouvoirs et de signature actuelles pour 1 an, vote
- 9) Adhésion nouvelle amicale COUDEKERQUE à la FFAP, vote
- 10) Cas de Rennes (0 membre avec cotisation FFAP), vote pour suspension provisoire
- 11) Questions diverses : voir le document joint à l'ODJ
- 12) Dates du prochain Conseil fédéral en novembre 2020 et de la prochaine Assemblée fédérale 2021

Tous les points de l'Ordre du jour ont été traités

Présents et représentés/Absents excusés/ Absents : cf Annexe

En début de séance il y a 56 membres présents ou représentés (quorum à 39) totalisant 87 voix, les quorums sont atteints et la séance peut commencer.

Invité : le président du club de Coudekerque, pour présenter la candidature de son club.

***Prochaine Assemblée fédérale : le dimanche 25 avril 2021 de 09h00 à 17h00
A la Maison de la FFAP à Paris si les conditions sanitaires le permettent***

Prochaines dates à retenir :

***Prochain Conseil fédéral : vendredi 13 novembre 19 h30 à 22h30
sur Zoom compte tenu des mesures sanitaires COVID-19***

***Conseil fédéral 2021 : samedi 24 avril de 10h00 à 16h00
Réunion des présidents : samedi 24 avril de 16h00 à 19h00
A la Maison de la FFAP à Paris si les conditions sanitaires le permettent***



Fédération Française
des Artistes
Prestidigitateurs

257 rue Saint-Martin 75003 PARIS

**Président : Serge Odin
Secrétaire général : Gérald Rougevin
Trésorier : Bernard Ginet**

<http://www.magie-ffap.com> –

Contact Secrétaire général :

Gérald Rougevin

49, avenue de Condé

94100 – Saint Maur des Fossés

secretaire-general@magie-ffap.com - 06 70 68 12 40



Fédération Française
des Artistes
Prestidigitateurs

257 rue Saint-Martin 75003 PARIS

Président : Serge Odin
Secrétaire général : Gérald Rougevin
Trésorier : Bernard Ginet

<http://www.magie-ffap.com> –
Contact Secrétaire général :
Gérald Rougevin
49, avenue de Condé
94100 – Saint Maur des Fossés
secretaire-general@magie-ffap.com - 06 70 68 12 40

Décisions prises en Assemblée :

- *Validation du Compte rendu AF FFAP 2019*
- *Quitus moral 2019 donné au Président par l'Assemblée*
- *Quitus financiers 2018 et 2019 : approbations des comptes*
- *Adoption du budget prévisionnel 2020*
- *Décision de ne pas augmenter la cotisation FFAP, reconduction des tarifs 2020 en 2021*
- *Reconduction pour un an des responsables de Structures et de Commissions, ainsi que des budgets annuels associés votés en séance (voir section budget)*
- *Vote favorable de l'Assemblée fédérale pour faire adhérer une nouvelle Amicale FFAP : COUDEKERQUE (CMC)*
- *Suspension de l'amicale de Rennes (CMB) pour un an, mise en surveillance pour deux ans*
- *Adoption des tarifs du Congrès 2019 pour le Congrès 2020 à Troyes*
- *Adoption du report du congrès 2020 à Troyes en 2021 à Troyes*
- *Adoption du report du congrès 2021 à Poitiers en 2022 à Poitiers*

PV de SÉANCE

Liminaire (explication sur le vote fait en séance aux participants) : les votes ont lieu par voie électronique pour cette séance, les présents et les votants sont ainsi comptabilisés par vote de manière à vérifier les quorums et le nombre de voix, en comptant les pouvoirs remis en séance. Les votes sont envoyés par mail, avec un lien de connexion sur le site FFAP, un formulaire est alors présenté avec les questions mises au vote et préalablement débattues en séance. Il y a 3 blocs de votes. Le système de vote est équivalent à un vote à mains levées. Un PV des réponses est alors envoyé au Secrétaire général par le système de vote. Les PV de votes sont mis en annexe au présent document (voir annexe), les résultats sont reportés dans chaque rubrique dans ce compte-rendu de séance.

Les deux résolutions qui ont été adoptées par votes électroniques entre les deux assemblées 2019 et 2020 sont ajoutées au présent PV, en annexe.

1 - Mot de bienvenue du Président. Présentation des nouveaux venus à l'AF.

Serge Odin prononce son mot d'accueil et rappelle quelques événements récents importants et concernant notamment le COVID-19.

Il remercie tous les participants pour leur présence à l'Assemblée qui se tient dans le contexte particulier du COVID-19 via l'application Zoom.

Serge rappelle certains avantages du système de conférence à distance, malgré les limites.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux participants.

2) Validation du compte rendu de l'Assemblée fédérale de 2019, vote

Pas de commentaires sur le PV de 2019, téléchargeable sur le site FFAP. Le contenu du PV est donc confirmé. Mis au vote électronique.

Pour : 89

Contre : 0

Abs : 1

Détails des résultats du vote en Annexe.

3) Bilan financier consolidé 2018

Présentation rapide par le trésorier, pas de remarques particulières de l'AF sur le document.(Cf annexe). Mis au vote électronique.

Pour : 89

Contre : 0

Abs : 1

Détails des résultats du vote en Annexe.

4) Lecture du rapport d'activités (rapport moral) 2019, vote du quitus

Lecture du texte en séance, commenté, par le président (Cf annexe)..

Questions / réponses pour préciser certains points :

Sur les championnats du monde : le championnat de la FISM Europe est déplacé en juillet 2021, celui de la FISM Monde est déplacé en 2021 mais il reste encore à confirmer car il pourrait avoir lieu en 2022, réponse fin juin 2020.

Succession Brahma : les statuettes sont inventoriées et en stock au siège de la FFAP.

Quitus mis au vote électronique.

Pour : 87

Contre : 0

Abs : 3

Détails des résultats du vote en Annexe.

5) Point adhésions 2019, bilan financier 2019, rapport commission aux comptes, vote du quitus

La présentation des comptes 2019 est faite par le trésorier. Il rappelle que le travail a été fait en collaboration étroite avec la commission des comptes.

Il souligne que la structure EDF Scène doit être plus attentive sur sa gestion comptable et notamment sur les entrées des cotisations des membres ainsi que sur les justificatifs des frais et des remboursements. Il rappelle que des règles sont établies dans les textes EDF et RI FFAP, ainsi que la procédure à suivre pour être en règle.

Concernant l'EDF Close Up, il n'y a pas d'anomalie comptable. Mais il demande de fusionner les deux chartes comme il a été dit en AF de 2019. Le trésorier propose de faire une seule charte, en relation avec les EDF.

Le budget 2019 est en équilibre avec un bénéfice (cf annexe).

Questions / réponses :

Pathy explique pourquoi il y a eu des factures de remboursements de frais non conformes. Il assure que cela va changer dès la prochaine tenue de stage EDF, afin d'être en conformité avec les règles fiscales. Les défraiements des coaches seront revus.

Serge Odin indique que le bureau a fait une réunion sur le sujet avec les EDF. Il est ressorti que tout le monde est d'accord pour trouver une solution afin de tout régulariser. Il rappelle que tous les membres de clubs et des EDF doivent être membres FFAP, c'est dans le RI FFAP.

Laurent Guez souligne que ce sera compliqué de fusionner les deux règlements des EDF, il estime que les fonctionnements sont différents. Mais il est d'accord pour la fusion des deux chartes des deux EDF.

Gilles Mageux dit qu'il faut limiter les budgets des EDF.

Sur une question à propos du bilan du Congrès de Mandelieu, Bernard indique que le rapport moral du congrès Mandelieu n'a pas été fait pour alléger la réunion, car non obligatoire. Mais le bilan financier a été fait, et la ligne budgétaire est dans les comptes consolidés.

Une fois les questions posées, la commission aux comptes lit en séance son rapport (cf annexe).

Les deux responsables des EDF s'expriment pour rappeler le temps passé et l'argent personnel dépensé pour la FFAP et les EDF. Les budgets dépensés doivent être maîtrisés, mais au service de la magie. C'est un équilibre à trouver.

Une fois les débats terminés, le point est soumis au vote.

Vote du quitus :

Pour : 89

Contre : 0

Abs : 1

Détails des résultats du vote en Annexe.

6) Budget prévisionnel 2020, vote

Le trésorier présente le budget prévisionnel 2020 (cf annexe) en détaillant quelques lignes.

Budget EDF Close Up : il rappelle que l'AF a voté en 2019 un budget EDF Close Up de 4500 par an. Laurent ne savait pas qu'il fallait rediscuter chaque année le budget et le faire voter de nouveau. Pour les secrets de l'année, Laurent demande pourquoi la ligne budgétaire est supprimée ? Il demande à l'AF d'accorder un budget pour les secrets de l'année (sous forme de production de vidéos).

Noël souligne comme président d'amicale que le budget global présenté est équilibré. Il propose de faire voter le budget et que certaines allocations soient redistribuées selon les demandes de chaque structure mais sans augmenter ni réduire le montant global du budget voté, afin de respecter cet équilibre et le vote. Pour le budget 2021, il propose d'élaborer le prévisionnel dès septembre avec un pré budget à présenter lors du Conseil de novembre. Chaque structure et commission doit donner ses besoins auprès du trésorier d'ici mi-septembre pour le préparer dans de bonnes conditions.

Pathy est ok pour faire ensemble le prévisionnel.

Les deux EDF indiquent ne pas avoir reçu de demande de budget prévisionnel pour 2020 en 2019. Elles rappellent aussi que certains membres ne paient pas leurs cotisations FFAP dans les clubs.

F Denis s'étonne que les budgets votés soient rediscutés après, et que donne le sentiment que l'AF ne sert à rien.

Serge Odin indique que les sujets dérivent et il recentre le débat.

Plusieurs questions hors sujets sont évoquées (vote électronique avant la séance, réunion des présidents, congrès), les débats sur le budget sont donc clos.

Le budget prévisionnel 2020 est mis au vote :

Pour : 70

Contre : 2

Abs : 8

Détails des résultats du vote en Annexe.

7) Cotisations FFAP 2021, vote

Le bureau propose à l'Assemblée de ne pas faire d'augmentation des cotisations FFAP pour 2021. Les cotisations 2020 sont donc reconduites en 2021 :

Pour un membre actif adhérent à une amicale FFAP, pour un 'ami de la magie' adhérent à une amicale FFAP, ou pour une ou un partenaire de magicien adhérent à une amicale FFAP : 50 euros pour les plus de 25 ans, 35 euros pour les moins de 25 ans, avec 10 euros de frais de retard après le 28 février 2021, et 10 euros pour tout nouveau membre en frais de dossier.

Pour un membre actif non-adhérent à une amicale FFAP, pour un 'ami de la magie' non-adhérent à une amicale FFAP, ou pour une ou un partenaire de magicien non-adhérent à une amicale FFAP : 85 euros pour les plus de 25 ans, 45 euros pour les moins de 25 ans, avec 10 euros de frais de retard après le 28 février 2021, et 10 euros pour tout nouveau membre en frais de dossier.

Pour les 'Amis de la magie' : le tarif est valable seulement deux ans, au bout desquelles il ou elle doit devenir membre actif adhérent.

Les cotisations sont soumises au vote :

Pour : 78
Contre : 0
Abs : 2

Détails des résultats du vote en Annexe.

8) Résolution pour reconduire en l'état, les Commissions et les délégations de pouvoirs et de signature actuelles pour 1 an, vote

Le secrétaire général rappelle la nécessité de reconduire chaque année les délégations de pouvoirs et de signatures avec les budgets associés le cas échéant (structures par exemple). Il demande donc l'accord de l'Assemblée sous forme de vote pour une reconduction à l'identique de ce qui a été voté en 2019.

Résolution soumise au vote :

Pour : 73
Contre : 0
Abs : 4

Détails des résultats du vote en Annexe.

9) Adhésion nouvelle amicale COUDEKERQUE à la FFAP, vote

Le Secrétaire Général présente le dossier de candidature avec la fiche de synthèse (cf annexe), et souligne la bonne entente dans le travail d'alignement des textes du club sur ceux de la FFAP depuis janvier dernier, avec la commission des statuts. Il rappelle que les derniers ajustements ont été apportés juste avant la tenue de l'AF, et que les autres clubs du nord ont été contactés pour accord de principe selon les statuts de la FFAP.

Le président Christophe VITSE du club candidat (Coudekerque Magic Club) se présente et présente le club.

Il y a 10 membres au club depuis la candidature auprès de la FFAP, avec une progression en perspective.

C'est un club d'amis qui souhaite rejoindre la FFAP, avec des activités d'échanges entre magiciens, de cours de magie, avec envie d'être encadré et de faire partie d'une famille, et d'être mieux soutenu dans l'avenir. Il se positionne pour apporter aussi un festival de magie, mais sans être en concurrence avec les festivals existants.

Serge Arial se présente en tant que VP chargé de la relation avec les amicales.

Pathy intervient en soulignant qu'il y a une belle dynamique au festival de Coudekerque où le club participe pour donner un coup de main.

Noël Decreton rappelle qu'entre les clubs du nord, il n'y a pas de concurrence, et qu'il existe une bonne entente. Chacun a ses spécificités. Il appuie la demande au nom des 4 clubs.

Serge Odin souhaite la bienvenue au président, et appuie la demande ;

Résolution pour l'adhésion ou non du club soumise au vote :

Pour :75

Contre :0

Abs :2

Détails des résultats du vote en Annexe.

10) Cas de Rennes (0 membre avec cotisation FFAP), vote pour suspension provisoire

Gérald Rougevin indique qu'en 2020, le club n'a plus de membre adhérents à la FFAP. Or le règlement intérieur de la FFAP stipule que tous les clubs adhérents à la FFAP doivent faire adhérer tous leurs membres individuels à la FFAP, sans exception, soit en tant qu'ami de la magie pour ceux qui n'ont pas encore l'examen FFAP, soit en tant que membre actif, ou partenaire de magicien FFAP.

Il n'y a plus de contact avec le club sinon la visite en janvier de Serge Odin, Serge et Martine Arial mais la réunion n'a rien donné. La proposition est de la mettre en sommeil pour un an, sans qu'il y ait de radiation directe.

M Thierry indique qu'une mise en sommeil est souhaitable sur un an.

Serge Arial souligne qu'il a eu le président du club de Rennes au tel, qui confirme qu'il faut la mettre en sommeil pour un an, le temps d'apaiser la situation. Axel enverra une lettre recommandée à la fédération. La mise en suspension proposée est souhaitable.

Vote pour la mise en sommeil de l'amicale de Rennes :

Pour :52

Contre :3

Abs :22

Détails des résultats du vote en Annexe.

11) Questions diverses : voir le document joint à l'ODJ

Question une : la fusion des deux chartes EDF

Réponse : la question évoquée est déjà répondue dans les points précédents. (la charte sera revue).

Question deux : ajout d'un amendement dans le cahier des charges des congrès

Joël Hennessy précise la question et le contexte, en rapport avec le remboursement de frais aux membres de la structure congrès, non prévu par les textes. D'où le souhait d'ajouter un amendement (voir le texte en annexe).

Pathy Bad pense que la question est de l'ironie.

Gilles Mageux s'étonne ne pas avoir le rapport moral du congrès 2019, Gérald Rougevin rappelle que le bilan financier obligatoire a été fait et présenté en séance, que le rapport qualitatif (moral) du congrès n'est pas obligatoire et que le choix du bureau a été de ne pas le présenter vu les circonstances de tenue de l'AF 2020, les points à l'ODJ étant strictement ceux qui ont un objet de vote en séance et essentiels au fonctionnement de l'association. Robin Deville souhaite une réunion spécifique sur le sujet des congrès.

Serge Arial indique que le bilan n'est là que pour rassurer et améliorer, il faudrait le mettre quand même.

Peter Din demande l'avis du président de la FFAP sur les questions diverses. Il souhaite savoir ce que sera la FFAP dans l'avenir.

Serge Odin précise qu'il faut actualiser le texte sur les remboursements de dépenses de la structure congrès.

12) Dates du prochain Conseil fédéral en novembre 2020 et de la prochaine Assemblée fédérale 2021

Le prochain Conseil FFAP : vendredi 13 novembre 19 h30, par Zoom

L'AF 2021 : le dimanche 25 avril 2021, avec une réunion des présidents le samedi 24 après-midi à 16h00 et le Conseil fédéral le samedi 24 de 10h à 16h.

Hors ODJ :

Annnonce par Serge A de la tenue de la réunion des présidents sous une autre formule, par région.

Et ensuite une réunion globale ensuite, à fixer.

Proposition de Laurent Guez d'une réunion spécifique des membres élus pour parler de sujet FFAP, comme le font les présidents.

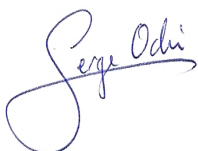
Pathy propose de faire le tour des clubs pour un atelier EDF-membres du club.

La séance est terminée, tous les points ont été traités.

Serge Odin remercie tous les participants.

Le 22 juin 2020 :

Serge Odin
Président



Gérald Rougevin
Secrétaire général





FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

17/05/2020

2

REF. VOTE : V01 AF 16/05/2020

Assemblée fédérale du 17/05/2020

Assemblée fédérale du 17/05/2020

NOM + PRENOM	AMICALE	Membres	Nb Pouvoirs	Total Voix	Statut	Pouvoir à	Pouvoir reçu
ALBANESE PIERRE	PARIS AFPAM	0	0	0	POUVOIR	PIVETEAU JEAN-CLA	
ARIAL MARTINE	BORDEAUX	1	0	1	PRESENT		
ARIAL SERGE	BORDEAUX	78	0	5	PRESENT		
ARLEQUIN CLAUDE	VAR	0	0	0	POUVOIR	PETITALOT LIONEL	
BARRES MICHEL	LE PUY	15	0	1	PRESENT		
BERNAT JEAN-FRANC	HAUTE SAVOIE	13	0	0	ABSENT		
BIGORGNE FREDERIC	TROYES	9	0	1	PRESENT		
BLANGY CHRISTOPHE	OEDM	33	0	3	PRESENT		
BONNIN PASCAL	BLOIS	11	0	0	ABSENT		
BOST FRANCOIS	MHC PARIS	17	0	1	PRESENT		
BOUCHAYER MAURICE	GRENOBLE	33	0	3	PRESENT		
CABANNES STEPHANE	ANGOULEME	10	0	1	PRESENT		
CAM-HALOT PHILIPPE	TOULOUSE	11	0	1	PRESENT		
CHABREDIER VINCENT	CLERMONT-FERRA	18	0	1	PRESENT		
CHAHOUAR CYRIL	NICE	18	0	0	ABSENT		
CHARPENET CHRISTIA	NEVERS	10	0	1	PRESENT		
CHURLET YVES	CIPI	1	0	1	PRESENT		
COLLIGNON JEAN	PICARDIE	5	0	0	ABSENT		
CONDETTE WILLIAM	FFAP DIRECT	1	0	1	PRESENT		
CORNEAU JEAN-PAUL	CHATEAUROUX	2	0	0	ABSENT		
COURVOISIER EMMAN	BESANCON	17	0	1	PRESENT		
CRUNELLE SEBASTIEN	CALAIS	12	0	1	PRESENT		
DECRETON NOEL	LILLE	34	0	3	PRESENT		
DELVILLE MARTINE	CESAR H	16	0	1	PRESENT		
DENIS FREDERIC	LORRAINE	32	0	3	PRESENT		
DEVILLEBICHOT ROBI	HAUTE SAVOIE	1	0	1	PRESENT		
DIN PETER	PARIS	1	0	1	PRESENT		
DOMENJO JEAN-LOUIS	PERPIGNAN	15	0	0	ABSENT		
DUBOSCQ DENIS	NORMANDIE	0	0	0	POUVOIR	PROTAT HUGUES	
ECKLY JEAN PIERRE	STRASBOURG	30	0	0	ABSENT		

Assemblée fédérale du 17/05/2020

NOM + PRENOM	AMICALE	Membres	Nb Pouvoirs	Total Voix	Statut	Pouvoir à	Pouvoir reçu
EUDE JEAN-CLAUDE	PARIS	0	0	0	POUVOIR	ROUGEVIN GERALD	
FOURIE SEBASTIEN	MARSEILLE	18	0	1	PRESENT		
GAMBIER PHILIPPE	AMIENS	11	0	0	ABSENT		
GINET BERNARD	BESANCON	1	0	1	PRESENT		
GUEZ LAURENT	BORDEAUX	1	0	1	PRESENT		
HEBRARD FREDERIC	SEINE ET MARNE	54	0	5	PRESENT		
HENNESSY JOEL	FLANDRES	22	0	2	PRESENT		
HESSE JEAN-CLAUDE	NIMES	18	0	1	PRESENT		
HOUMEAU XAVIER	POITIERS	21	0	2	PRESENT		
LABEDADE YVES	BORDEAUX	1	0	1	PRESENT		
LAMACQ ERIC	GEMENOS	1	0	1	PRESENT		
LE BOUEDEC GEORGE	LORIENT	16	0	0	ABSENT		
LE BRIERO YANN	TOURS	16	0	1	PRESENT		
LEGAY GERARD	L'EVENTAIL	25	0	0	ABSENT		
LESAGE CHRISTINE	DIJON	37	0	3	PRESENT		
LOUAT MARC	LOIRE	0	0	0	POUVOIR	ODIN SERGE	
MAGEUX GILLES	MHC PARIS	1	0	1	PRESENT		
MARLOIS JEAN-MARIE	REIMS	26	0	2	PRESENT		
MONDON JEAN-PAUL	LYON	31	0	3	PRESENT		
MOREAU DIDIER	MHC PARIS	1	0	0	ABSENT		
NAUDET GEORGES	PARIS AFPAM	0	0	0	POUVOIR	PIVETEAU JEAN-CLA	
NOULIN CELINE	CESAR H	1	0	0	ABSENT		
ODIN SERGE	LOIRE	36	3	5	PRESENT		LOUAT MARC PASTOUREL ANDRE ROTA JEAN-PAUL
PASTOUREL ANDRE	LOIRE	0	0	0	POUVOIR	ODIN SERGE	
PETIAUD WILLIAM	DIJON	1	0	1	PRESENT		
PETITALOT LIONEL	GEMENOS	32	1	2	PRESENT		ARLEQUIN CLAUDE
PETY NICOLAS	L'EVENTAIL	25	0	0	ABSENT		
PIVETEAU JEAN-CLAU	PARIS AFPAM	16	2	3	PRESENT		ALBANESE PIERRE NAUDET GEORGES
PLASSE CHRISTIAN	MONTPELLIER	25	0	2	PRESENT		
POCQUET MARC	LILLE	1	0	1	PRESENT		
PROTAT HUGUES	NORMANDIE	22	1	3	PRESENT		DUBOSCQ DENIS
PUJOL PHILIPPE	AVIGNON	3	0	0	ABSENT		
RIVET PATRICK	PARIS AFPAM	1	0	1	PRESENT		
ROQUES FABIEN	SAINT DIZIER	15	0	1	PRESENT		
ROTA JEAN-PAUL	ROMANS	0	0	0	POUVOIR	ODIN SERGE	
ROUBEYRIE JEAN-CLA	PARIS	104	0	6	PRESENT		
ROUGEVIN GERALD	FFAP DIRECT	2	1	2	PRESENT		EUDE JEAN-CLAUDE

Assemblée fédérale du 17/05/2020

NOM + PRENOM	AMICALE	Membres	Nb Pouvoirs	Total Voix	Statut	Pouvoir à	Pouvoir reçu
TABARY FRANCIS	STRASBOURG	1	0	1	PRESENT		
THIERY MICHEL	LORIENT	16	0	1	PRESENT		
TRUPIN PATRICK	BORDEAUX	1	0	1	PRESENT		
VOIGNIER JACQUES	MHC PARIS	1	0	0	ABSENT		
VOVARD DENIS	MAGICIEN DU CH	8	0	0	ABSENT		
Nombre de lignes : 72		1 056	8	87			

Nombre de voix totales représentées :

87

Quorum Feuille présence :

39

Quorum vote normal (50 % +1) soit :

45

Quorum vote des 2/3 soit :

58



FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

Le:

Vote N° : V01 AF 16/05/2020

**Vote électronique
Du 14/05/2020 au 16/05/2020**

1 * Effectif total des électeurs inscrits au : 14/05/2020

Nombre des votants : 48 Nombre des voix : 77 Nombre des membres représentés : 1 152 Quorum : 39

2 * Effectif total des électeurs votant lors de ce E-vote

Nbre votes nuls : 0 Taux de réponse : 0,00 Quorum pour le vote : 44

Nbre de votants : 48 Nbre de voix exprimées : 85 Nbre membres Représentés : 850

Nbre de mails expédiés : 0 Nbre de mails en erreur : 0

3 * Résultats vote par vote

N° Question	Libelle Question	Pour	Contre	ABST.	Résultat
1	Point 2: Validation du PV de l'assemblée fédérale 2019	89	0	1	ADOpte
2	Point 3 : Quitus donné au trésorier pour approuver les comptes et le bilan consolidé 2018 FFAP	89	0	1	ADOpte
3	Point 4 : Quitus donné au président pour le rapport moral 2019.	87	0	3	ADOpte
4	Point 5 : Quitus donné au trésorier pour approuver les comptes et le bilan financier consolidé 2019	89	0	1	ADOpte

4 * Date de prise d'effet

Immédiate, cette décision sera portée en annexe du prochain compte rendu d'Assemblée Fédérale.

A Paris, le

Résultat certifié par le Secrétaire Général FFAP

Gérald ROUGEVIN



FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

17/05/2020

2

REF. VOTE : V02 AF 16/05/2020

Assemblée fédérale du 17/05/2020

Assemblée fédérale du 17/05/2020

NOM + PRENOM	AMICALE	Membres	Nb Pouvoirs	Total Voix	Statut	Pouvoir à	Pouvoir reçu
ALBANESE PIERRE	PARIS AFPAM	0	0	0	POUVOIR	PIVETEAU JEAN-CLA	
ARIAL MARTINE	BORDEAUX	1	0	1	PRESENT		
ARIAL SERGE	BORDEAUX	78	0	5	PRESENT		
ARLEQUIN CLAUDE	VAR	0	0	0	POUVOIR	PETITALOT LIONEL	
BARRES MICHEL	LE PUY	15	0	1	PRESENT		
BERNAT JEAN-FRANC	HAUTE SAVOIE	13	0	0	ABSENT		
BIGORGNE FREDERIC	TROYES	9	0	1	PRESENT		
BLANGY CHRISTOPHE	OEDM	33	0	3	PRESENT		
BONNIN PASCAL	BLOIS	11	0	0	ABSENT		
BOST FRANCOIS	MHC PARIS	17	0	1	PRESENT		
BOUCHAYER MAURICE	GRENOBLE	33	0	3	PRESENT		
CABANNES STEPHANE	ANGOULEME	10	0	1	PRESENT		
CAM-HALOT PHILIPPE	TOULOUSE	11	0	1	PRESENT		
CHABREDIER VINCENT	CLERMONT-FERRA	18	0	1	PRESENT		
CHAHOUAR CYRIL	NICE	18	0	0	ABSENT		
CHARPENET CHRISTIA	NEVERS	10	0	1	PRESENT		
CHURLET YVES	CIPI	1	0	1	PRESENT		
COLLIGNON JEAN	PICARDIE	5	0	0	ABSENT		
CONDETTE WILLIAM	FFAP DIRECT	1	0	1	PRESENT		
CORNEAU JEAN-PAUL	CHATEAUROUX	2	0	0	ABSENT		
COURVOISIER EMMAN	BESANCON	17	0	1	PRESENT		
CRUNELLE SEBASTIEN	CALAIS	12	0	1	PRESENT		
DECRETON NOEL	LILLE	34	0	3	PRESENT		
DELVILLE MARTINE	CESAR H	16	0	1	PRESENT		
DENIS FREDERIC	LORRAINE	32	0	3	PRESENT		
DEVILLEBICHOT ROBI	HAUTE SAVOIE	1	0	1	PRESENT		
DIN PETER	PARIS	1	0	1	PRESENT		
DOMENJO JEAN-LOUIS	PERPIGNAN	15	0	0	ABSENT		
DUBOSCQ DENIS	NORMANDIE	0	0	0	POUVOIR	PROTAT HUGUES	
ECKLY JEAN PIERRE	STRASBOURG	30	0	0	ABSENT		

Assemblée fédérale du 17/05/2020

NOM + PRENOM	AMICALE	Membres	Nb Pouvoirs	Total Voix	Statut	Pouvoir à	Pouvoir reçu
EUDE JEAN-CLAUDE	PARIS	0	0	0	POUVOIR	ROUGEVIN GERALD	
FOURIE SEBASTIEN	MARSEILLE	18	0	1	PRESENT		
GAMBIER PHILIPPE	AMIENS	11	0	0	ABSENT		
GINET BERNARD	BESANCON	1	0	1	PRESENT		
GUEZ LAURENT	BORDEAUX	1	0	1	PRESENT		
HEBRARD FREDERIC	SEINE ET MARNE	54	0	5	PRESENT		
HENNESSY JOEL	FLANDRES	22	0	2	PRESENT		
HESSE JEAN-CLAUDE	NIMES	18	0	1	PRESENT		
HOUMEAU XAVIER	POITIERS	21	0	2	PRESENT		
LABEDADE YVES	BORDEAUX	1	0	1	PRESENT		
LAMACQ ERIC	GEMENOS	1	0	1	PRESENT		
LE BOUEDEC GEORGE	LORIENT	16	0	0	ABSENT		
LE BRIERO YANN	TOURS	16	0	1	PRESENT		
LEGAY GERARD	L'EVENTAIL	25	0	0	ABSENT		
LESAGE CHRISTINE	DIJON	37	0	3	PRESENT		
LOUAT MARC	LOIRE	0	0	0	POUVOIR	ODIN SERGE	
MAGEUX GILLES	MHC PARIS	1	0	1	PRESENT		
MARLOIS JEAN-MARIE	REIMS	26	0	2	PRESENT		
MONDON JEAN-PAUL	LYON	31	0	3	PRESENT		
MOREAU DIDIER	MHC PARIS	1	0	0	ABSENT		
NAUDET GEORGES	PARIS AFPAM	0	0	0	POUVOIR	PIVETEAU JEAN-CLA	
NOULIN CELINE	CESAR H	1	0	0	ABSENT		
ODIN SERGE	LOIRE	36	3	5	PRESENT		LOUAT MARC PASTOUREL ANDRE ROTA JEAN-PAUL
PASTOUREL ANDRE	LOIRE	0	0	0	POUVOIR	ODIN SERGE	
PETIAUD WILLIAM	DIJON	1	0	1	PRESENT		
PETITALOT LIONEL	GEMENOS	32	1	2	PRESENT		ARLEQUIN CLAUDE
PETY NICOLAS	L'EVENTAIL	25	0	0	ABSENT		
PIVETEAU JEAN-CLAU	PARIS AFPAM	16	2	3	PRESENT		ALBANESE PIERRE NAUDET GEORGES
PLASSE CHRISTIAN	MONTPELLIER	25	0	2	PRESENT		
POCQUET MARC	LILLE	1	0	1	PRESENT		
PROTAT HUGUES	NORMANDIE	22	1	3	PRESENT		DUBOSCQ DENIS
PUJOL PHILIPPE	AVIGNON	3	0	0	ABSENT		
RIVET PATRICK	PARIS AFPAM	1	0	1	PRESENT		
ROQUES FABIEN	SAINT DIZIER	15	0	1	PRESENT		
ROTA JEAN-PAUL	ROMANS	0	0	0	POUVOIR	ODIN SERGE	
ROUBEYRIE JEAN-CLA	PARIS	104	0	6	PRESENT		
ROUGEVIN GERALD	FFAP DIRECT	2	1	2	PRESENT		EUDE JEAN-CLAUDE

Assemblée fédérale du 17/05/2020

NOM + PRENOM	AMICALE	Membres	Nb Pouvoirs	Total Voix	Statut	Pouvoir à	Pouvoir reçu
TABARY FRANCIS	STRASBOURG	1	0	1	PRESENT		
THIERY MICHEL	LORIENT	16	0	1	PRESENT		
TRUPIN PATRICK	BORDEAUX	1	0	1	PRESENT		
VOIGNIER JACQUES	MHC PARIS	1	0	0	ABSENT		
VOVARD DENIS	MAGICIEN DU CH	8	0	0	ABSENT		
Nombre de lignes : 72		1 056	8	87			

Nombre de voix totales représentées :

87

Quorum Feuille présence :

39

Quorum vote normal (50 % +1) soit :

45

Quorum vote des 2/3 soit :

58



FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

Le:

Vote N° : V02 AF 16/05/2020

**Vote électronique
Du 14/05/2020 au 16/05/2020**

1 * Effectif total des électeurs inscrits au : 14/05/2020

Nombre des votants : 48 Nombre des voix : 77 Nombre des membres représentés : 1 152 Quorum : 39

2 * Effectif total des électeurs votant lors de ce E-vote

Nbre votes nuls : 0 Taux de réponse : 0,00 Quorum pour le vote : 41

Nbre de votants : 44 Nbre de voix exprimées : 79 Nbre membres Représentés : 785

Nbre de mails expédiés : 0 Nbre de mails en erreur : 0

3 * Résultats vote par vote

N° Question	Libelle Question	Pour	Contre	ABST.	Résultat
1	Point 6 : Approbation du budget prévisionnel FFAP 2020	70	2	8	ADOpte
2	Point 7 : Approbation de la proposition de cotisation FFAP 2021	78	0	2	ADOpte

4 * Date de prise d'effet

Immédiate, cette décision sera portée en annexe du prochain compte rendu d'Assemblée Fédérale.

A Paris, le

Résultat certifié par le Secrétaire Général FFAP
Gérald ROUGEVIN



FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

17/05/2020

2

REF. VOTE : V03 AF 16/05/2020

Assemblée fédérale du 17/05/2020

Assemblée fédérale du 17/05/2020

NOM + PRENOM	AMICALE	Membres	Nb Pouvoirs	Total Voix	Statut	Pouvoir à	Pouvoir reçu
ALBANESE PIERRE	PARIS AFPAM	0	0	0	POUVOIR	PIVETEAU JEAN-CLA	
ARIAL MARTINE	BORDEAUX	1	0	1	PRESENT		
ARIAL SERGE	BORDEAUX	78	0	5	PRESENT		
ARLEQUIN CLAUDE	VAR	0	0	0	POUVOIR	PETITALOT LIONEL	
BARRES MICHEL	LE PUY	15	0	1	PRESENT		
BERNAT JEAN-FRANC	HAUTE SAVOIE	13	0	0	ABSENT		
BIGORGNE FREDERIC	TROYES	9	0	1	PRESENT		
BLANGY CHRISTOPHE	OEDM	33	0	3	PRESENT		
BONNIN PASCAL	BLOIS	11	0	0	ABSENT		
BOST FRANCOIS	MHC PARIS	17	0	1	PRESENT		
BOUCHAYER MAURICE	GRENOBLE	33	0	3	PRESENT		
CABANNES STEPHANE	ANGOULEME	10	0	1	PRESENT		
CAM-HALOT PHILIPPE	TOULOUSE	11	0	1	PRESENT		
CHABREDIER VINCENT	CLERMONT-FERRA	18	0	1	PRESENT		
CHAHOUAR CYRIL	NICE	18	0	0	ABSENT		
CHARPENET CHRISTIA	NEVERS	10	0	1	PRESENT		
CHURLET YVES	CIPI	1	0	1	PRESENT		
COLLIGNON JEAN	PICARDIE	5	0	0	ABSENT		
CONDETTE WILLIAM	FFAP DIRECT	1	0	1	PRESENT		
CORNEAU JEAN-PAUL	CHATEAUROUX	2	0	0	ABSENT		
COURVOISIER EMMAN	BESANCON	17	0	1	PRESENT		
CRUNELLE SEBASTIEN	CALAIS	12	0	1	PRESENT		
DECRETON NOEL	LILLE	34	0	3	PRESENT		
DELVILLE MARTINE	CESAR H	16	0	1	PRESENT		
DENIS FREDERIC	LORRAINE	32	0	3	PRESENT		
DEVILLEBICHOT ROBI	HAUTE SAVOIE	1	0	1	PRESENT		
DIN PETER	PARIS	1	0	1	PRESENT		
DOMENJO JEAN-LOUIS	PERPIGNAN	15	0	0	ABSENT		
DUBOSCQ DENIS	NORMANDIE	0	0	0	POUVOIR	PROTAT HUGUES	
ECKLY JEAN PIERRE	STRASBOURG	30	0	0	ABSENT		

Assemblée fédérale du 17/05/2020

NOM + PRENOM	AMICALE	Membres	Nb Pouvoirs	Total Voix	Statut	Pouvoir à	Pouvoir reçu
EUDE JEAN-CLAUDE	PARIS	0	0	0	POUVOIR	ROUGEVIN GERALD	
FOURIE SEBASTIEN	MARSEILLE	18	0	1	PRESENT		
GAMBIER PHILIPPE	AMIENS	11	0	0	ABSENT		
GINET BERNARD	BESANCON	1	0	1	PRESENT		
GUEZ LAURENT	BORDEAUX	1	0	1	PRESENT		
HEBRARD FREDERIC	SEINE ET MARNE	54	0	5	PRESENT		
HENNESSY JOEL	FLANDRES	22	0	2	PRESENT		
HESSE JEAN-CLAUDE	NIMES	18	0	1	PRESENT		
HOUMEAU XAVIER	POITIERS	21	0	2	PRESENT		
LABEDADE YVES	BORDEAUX	1	0	1	PRESENT		
LAMACQ ERIC	GEMENOS	1	0	1	PRESENT		
LE BOUEDEC GEORGE	LORIENT	16	0	0	ABSENT		
LE BRIERO YANN	TOURS	16	0	1	PRESENT		
LEGAY GERARD	L'EVENTAIL	25	0	0	ABSENT		
LESAGE CHRISTINE	DIJON	37	0	3	PRESENT		
LOUAT MARC	LOIRE	0	0	0	POUVOIR	ODIN SERGE	
MAGEUX GILLES	MHC PARIS	1	0	1	PRESENT		
MARLOIS JEAN-MARIE	REIMS	26	0	2	PRESENT		
MONDON JEAN-PAUL	LYON	31	0	3	PRESENT		
MOREAU DIDIER	MHC PARIS	1	0	0	ABSENT		
NAUDET GEORGES	PARIS AFPAM	0	0	0	POUVOIR	PIVETEAU JEAN-CLA	
NOULIN CELINE	CESAR H	1	0	0	ABSENT		
ODIN SERGE	LOIRE	36	3	5	PRESENT		LOUAT MARC PASTOUREL ANDRE ROTA JEAN-PAUL
PASTOUREL ANDRE	LOIRE	0	0	0	POUVOIR	ODIN SERGE	
PETIAUD WILLIAM	DIJON	1	0	1	PRESENT		
PETITALOT LIONEL	GEMENOS	32	1	2	PRESENT		ARLEQUIN CLAUDE
PETY NICOLAS	L'EVENTAIL	25	0	0	ABSENT		
PIVETEAU JEAN-CLAU	PARIS AFPAM	16	2	3	PRESENT		ALBANESE PIERRE NAUDET GEORGES
PLASSE CHRISTIAN	MONTPELLIER	25	0	2	PRESENT		
POCQUET MARC	LILLE	1	0	1	PRESENT		
PROTAT HUGUES	NORMANDIE	22	1	3	PRESENT		DUBOSCQ DENIS
PUJOL PHILIPPE	AVIGNON	3	0	0	ABSENT		
RIVET PATRICK	PARIS AFPAM	1	0	1	PRESENT		
ROQUES FABIEN	SAINT DIZIER	15	0	1	PRESENT		
ROTA JEAN-PAUL	ROMANS	0	0	0	POUVOIR	ODIN SERGE	
ROUBEYRIE JEAN-CLA	PARIS	104	0	6	PRESENT		
ROUGEVIN GERALD	FFAP DIRECT	2	1	2	PRESENT		EUDE JEAN-CLAUDE

Assemblée fédérale du 17/05/2020

NOM + PRENOM	AMICALE	Membres	Nb Pouvoirs	Total Voix	Statut	Pouvoir à	Pouvoir reçu
TABARY FRANCIS	STRASBOURG	1	0	1	PRESENT		
THIERY MICHEL	LORIENT	16	0	1	PRESENT		
TRUPIN PATRICK	BORDEAUX	1	0	1	PRESENT		
VOIGNIER JACQUES	MHC PARIS	1	0	0	ABSENT		
VOVARD DENIS	MAGICIEN DU CH	8	0	0	ABSENT		
Nombre de lignes : 72		1 056	8	87			

Nombre de voix totales représentées :

87

Quorum Feuille présence :

39

Quorum vote normal (50 % +1) soit :

45

Quorum vote des 2/3 soit :

58



FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

Le:

Vote N° : V03 AF 16/05/2020

**Vote électronique
Du 14/05/2020 au 16/05/2020**

1 * Effectif total des électeurs inscrits au : 14/05/2020

Nombre des votants : 48 Nombre des voix : 77 Nombre des membres représentés : 1 152 Quorum : 39

2 * Effectif total des électeurs votant lors de ce E-vote

Nbre votes nuls : 0 Taux de réponse : 0,00 Quorum pour le vote : 39

Nbre de votants : 43 Nbre de voix exprimées : 76 Nbre membres Représentés : 768

Nbre de mails expédiés : 0 Nbre de mails en erreur : 0

3 * Résultats vote par vote

N° Question	Libelle Question	Pour	Contre	ABST.	Résultat
1	Point 8 : Reconstitution des délégations de pouvoirs et des représentants des commissions pour 1 an.	73	0	4	ADOpte
2	Point 9 : Approbation de l'adhésion provisoire de l'association COUDEKERQUE MAGIC CLUB à la FFAP	75	0	2	ADOpte
3	Point 10 : suspension de l'Amicale de Rennes (CMB) des membres adhérents FFAP .	52	3	22	ADOpte

4 * Date de prise d'effet

Immédiate, cette décision sera portée en annexe du prochain compte rendu d'Assemblée Fédérale.

A Paris, le

Résultat certifié par le Secrétaire Général FFAP

Gérald ROUGEVIN



FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

Vote N° : VOTE-01-2020
ASSEMBLEE FEDERALE
Vote électronique
du 28/03/2020 au 09/04/2020

Procès-verbal de dépouillement

Rappel de la question/résolution mise au vote :

« Après avoir pris connaissance du dossier de candidature pour le congrès FFAP 2021, prévu à Poitiers (Palais des Congrès du Futuroscope) et porté par le président de l'amicale FFAP de Poitiers, j'approuve le lieu et la grille de tarifs proposés pour le congrès FFAP 2021. »

*** 1 - Effectif total des électeurs inscrits au 28/03/2020**

- Nombre Total des Voix :	98
- Nombre total de membres représentés pour ce vote :	993
- Nombre de Votants :	70

*** 2 - Effectif total des électeurs votants lors de l' E-vote :**

- Nombre total des voix Pour :	67	82,72 %
- Nombre total des voix Contre :	11	13,58 %
- Nombre total des voix Abstention :	3	3,70 %
- Nombre total des voix valablement exprimés :	81	
- Nombre total des votes nuls :	1	
- Quorum requis pour cette question :	60	

*** 3 - Résultat de ce vote :**

ADOPTE

*** 4 - Date de prise d'effet :**

Immédiate, cette décision sera portée en annexe du prochain compte rendu d'Assemblée Fédérale.

A Paris, le 10/04/2020

Résultat certifié par le Secrétaire Général FFAP
Gérald ROUGEVIN



257 rue Saint-Martin 75003 PARIS

<http://www.magie-ffap.com>

President : Serge ODIN
128 rue de la Richelandi re
42100 SAINT-ETIENNE FRANCE
Port : +33 (0) 608 211 515 - Email : serge.odin@magie-ffap.com

RAPPORT MORAL 2019

- D s d but 2019 Assurance des clubs et assurance de leurs pr sidents
- Election du nouveau bureau F d ral
- Relations avec la FISM pour pr paration des championnats d'Europe et du monde
- S lection des candidats Fran ais   la FISM Europe
- Concours r gionaux (Portes d'Or, OEDM, Albertas, Diavol, Coudekerque, Heritier)
- Renouvellement du partenariat avec la Maison de la Magie RobertHoudin de Blois
- Renouvellement du partenariat avec le CIPI
- Stages EDF Sc ne et Close-up
- Spectacles magiques de l'ann e
- Vid os magiques de l'ann e
- Finalisation du BIAM
- Congr s FFAP   Mandelieu : 2 champions
- Succession BRAHMA
- Nouveau design de la revue
- Travail pr paratoire image FFAP et nouvelle strat gie de communication

Serge ODIN

Pr sident de la FFAP



BUDGET ET COMPTES POUR
L'A.F. DU 16/05/2020



RESULTATS ET COMPTES 2018



05/04/2019

FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

BILAN COMPARATIF 3 ANS 2018

LIBELLE	2016	2017	2018
Portefeuille	8 026,14 €	8 026,14 €	8 026,14 €
Immobilisations	200 244,28 €	201 828,28 €	201 828,28 €
Amortissements	-153 779,96 €	-166 401,83 €	-179 507,70 €
Stocks Boutique	5 600,00 €	6 342,67 €	9 423,68 €
Compte de Tiers Clients	2 650,00 €	-56 887,29 €	-47 366,89 €
Paypal	8 254,86 €	6 194,23 €	6 605,52 €
Disponibilités	48 739,37 €	96 136,92 €	118 582,36 €
Charges Constatées d'avance	772,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL ACTIF	120 506,69 €	95 239,12 €	117 591,39 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau	119 974,90 €	106 036,49 €	104 134,84 €
Avances	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Comptes de Tiers Fournisseur	3 993,58 €	-10 019,42 €	-1 645,05 €
Charges à Payer	9 966,62 €	1 123,70 €	905,35 €
Avance cotisation	510,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL PASSIF	134 445,10 €	97 140,77 €	103 395,14 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat (Perte ou Profit)	-13 938,41 €	-1 901,65 €	14 196,25 €



FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

COMPTE D'EXPLOITATION

N° COMPTE	LIBELLE	2016	2017	2018
603 700	Variation Stock Boutique	-2 400,10	742,67	3 081,01
606 030	Frais d'électricité local FFAP	-976,22	-532,01	-877,94
606 040	Frais de Gaz du local FFAP		-100,10	-878,93
606 500	FOURNITURES AFAP	-1 548,38		
606 560	Frais pour Congrès			-1 792,00
606 660	Frais maintenance Site Interne	-284,39	-943,06	-939,59
606 670	Frais Hebergement Site Interne		-778,52	-1 048,48
606 700	Contrat des Artistes		-49 657,84	-48 547,35
606 800	Fournitures FFAP	0,00	-337,95	-215,77
606 810	Frais de badges		-545,34	-1 330,97
607 110	Frais impression revue	-20 309,30	-17 401,80	-18 554,90
607 112	IMPRESSION LETTRE AFAP	-123,75		
607 120	Frais Routage Revue	-1 626,68	-2 085,72	-2 092,11
607 130	Mise de Flyers dans la Revue			-912,00
607 200	Frais Malettes, Programmes, Ca		-11 762,00	-4 169,61
607 220	Frais Flyers,bannière, kakemon		-6 062,60	-1 958,37
607 259	DEPENSES Livre SALTANO			-4 100,98
607 260	Invitation Congrès Invités FFA			-1 935,00
612 000	Chèque Conférence pour Amicale	-800,00	-1 800,00	-2 200,00
612 010	Chèque ASSURANCE pour AMICALE			-2 204,37
613 002	Frais Syndic Copropriété	-2 312,74	-1 966,24	-2 827,78
613 010	Location de Salles pour Congrè		-71 297,66	-39 130,80
615 200	Frais travaux Entretien Maiso	-1 185,35	-54,94	-367,18
616 100	Frais d'Assurances	-580,59	-581,58	-595,23
623 100	Frais de Communication		-440,60	
623 300	Frais Réunion Conseil et assem	-1 300,72	-3 684,86	-2 824,42
623 302	Frais Gestion BIAM			-721,38
623 310	Frais Gestion FFAP		-924,62	-1 246,59
623 320	Frais Controle Annuel des comp		-202,56	-188,17

N° COMPTE	LIBELLE	2016	2017	2018
623 350	Frais pour Bénévoles			-1 315,22
623 351	Frais pour JURY CONCOURS			-540,00
623 400	CADEAUX Divers (Décès, etc..)	-1 314,80		
623 500	Frais remise de coupe, médaill	-901,59	-3 461,00	-1 670,17
623 510	Spectacles de l'année	-2 518,48	-2 028,57	-2 060,24
624 110	Transport Artistes		-480,00	-5 867,14
624 130	Frais Transport EDF S		-3 776,56	-100,90
624 150	Dépenses Stages EDFC		-2 414,32	-2 114,63
625 100	Note de Frais	-4 737,42	-2 072,39	-3 646,48
625 200	Frais gestion Congrès	-3 548,86	-4 200,00	-4 144,83
625 210	Sacem congrès		-1 643,04	-4 000,00
625 220	Location VIDEO retransmission			-12 876,00
625 222	Les Secrets de l'Année	0,00		-793,40
625 223	Subvention FFAP pour EDF S	-20 617,28	-2 850,00	-5 000,00
625 224	FFAP COTE PRO	-400,00		
625 225	Subvention FFAP pour EDF C	-2 277,42	-2 100,00	-2 500,00
625 226	Subvention FFAP pour le Congrè		-14 700,00	
625 240	Frais pour Elections AF et CF			-4 157,06
625 250	Frais Fonctionnement Congrès		-7 268,31	-2 597,89
625 700	Frais Invitations Réceptions		-623,98	-811,47
625 720	Frais Hotel et Repas Artistes		-10 044,72	-22 222,10
625 730	Frais DINER et PASS MAGIQUE		-8 872,00	-16 856,90
625 750	Dépenses pour Coaches, stages,		-6 493,00	-6 921,52
625 760	Frais EDF S pour Hebergement o		-3 415,30	-6 638,17
626 000	Frais d'affranchissements	-438,94	-528,79	-294,70
626 010	Frais Expédition Revue par la	-6 898,07	-7 206,30	-10 533,46
626 020	Frais Affranchissement Boutiqu	-70,10	-550,19	-410,65
626 100	Frais de Téléphone, Internet	-502,56	-401,24	-525,72
627 100	FRAIS SUR TITRES	0,00		
627 200	Frais Bancaires FFAP	-75,60	-447,71	-25,00
627 210	Frais Bancaires Congrès			-7,39
627 300	Frais Commission PAYPAL SG CC	-70,81	-133,42	-131,89
627 305	Frais PAYPAL BOUTIQUE		-14,40	-26,88
627 310	Commission PAYPAL Inscriptions	-14,34	-1 070,76	-1 419,59
627 320	PAYBOX ASSOCIATION	-514,80		
635 100	IMPOTS et Taxes	-459,00	-465,00	-468,00

N° COMPTE	LIBELLE	2016	2017	2018
651 000	COTISATIONS	-40,00		
661 600	INTERETS BANCAIRES	-5,34		
671 000	REGULARISATION	-69,14		
671 002	FRAIS SUR EXERCICE ANTERIEUR	0,00		
671 010	FRAIS SUR EXERCICE ANTERIEUR		-360,00	
681 000	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	-12 702,82	-12 621,87	-13 105,87
705 110	Inscription Congrès Congressis		117 502,06	158 283,00
705 120	Inscription Marchands au Congr		26 145,00	17 608,00
705 150	Recettes Gala Public		6 508,20	15 276,00
706 000	Cotisations Membres FFAP	28 927,50	29 972,46	33 012,00
707 100	Part Abonnements dans Cotisati	27 522,50	28 112,50	28 911,00
707 110	VENTES NUMERO REVUE	378,00		
707 120	Publicité dans la revue de la		1 300,00	
707 130	Recettes Sponsoring Publicité			3 915,00
707 140	Participation des Stagiaires a		3 125,00	5 030,00
707 150	Subvention FFAP EDF S	9 212,00	2 850,00	5 000,00
707 152	Subvention de la FFAP		14 700,00	
707 160	Recettes Divers EDFs		3 000,00	2 000,00
707 170	Subvention FFAP EDF C		2 100,00	2 500,00
707 180	Partenariat Maison de la Magie		2 200,00	2 200,00
707 200	Vente de Revue RDLP			83,09
707 204	Vente Livre Maurice SALTANO			2 004,42
707 220	VENTE LIVRES	17,50		
707 230	VENTE LANYARDS	912,00		
707 240	VENTE BRACELETS	96,00		
707 250	Vente Objets BOUTIQUE FFAP	1 404,00	2 372,60	1 529,84
707 260	VARIATION STOCK BOUTIQUE	0,00		
707 290	Inscription Pass & Diner Spect		12 788,38	-20,00
707 500	Location Salle maison FFAP	2 420,00	6 100,00	4 580,00
708 400	FRAIS DE DOSSIERS	760,00		
762 100	INTERETS COMPTE LIVRET EPARGNE	497,97	459,43	464,50
762 110	INTERETS LIVRET CONGRES			181,58
778 000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 539,71		
778 100	BENEFICE DU CONGRES		5 247,10	0,00
778 101	Participation Forfaitaire Cong	4 000,00	4 000,00	4 000,00
778 500	Regularisation année n-1		275,82	0,00

N° COMPTE	LIBELLE	2016	2017	2018
RESULTAT		-13 938,41	-1 901,65	14 196,25

Balance des comptes de gestion

Exercice en cours

Le 05/04/2019

Page 1

N°	Intitulé	Cumuls		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur
	Classe 6				
603700	Variation Stock Boutique		3 081,01		3 081,01
606030	Frais d'électricité local FFAP	877,94		877,94	
606040	Frais de Gaz du local FFAP	878,93		878,93	
606560	Frais pour Congrès	1 792,00		1 792,00	
606660	Frais maintenance Site Interne	939,59		939,59	
606670	Frais Hebergement Site Interne	1 304,88	256,40	1 048,48	
606700	Contrat des Artistes	48 947,35	400,00	48 547,35	
606800	Fournitures FFAP	215,77		215,77	
606810	Frais de badges	1 330,97		1 330,97	
607110	Frais impression revue	21 241,10	2 686,20	18 554,90	
607120	Frais Routage Revue	2 703,69	611,58	2 092,11	
607130	Mise de Flyers dans la Revue	912,00		912,00	
607200	Frais Malettes, Programmes, C	4 169,61		4 169,61	
607220	Frais Flyers,bannière, kakemon	2 245,70	287,33	1 958,37	
607259	DEPENSES Livre SALTANO	4 100,98		4 100,98	
607260	Invitation Congrès Invités FFA	1 935,00		1 935,00	
612000	Chèque Conférence pour Amic	2 200,00		2 200,00	
612010	Chèque ASSURANCE pour AM	2 204,37		2 204,37	
613002	Frais Syndic Copropriété	2 827,78		2 827,78	
613010	Location de Salles pour Congrè	54 971,80	15 841,00	39 130,80	
615200	Frais travaux Entretien Maiso	367,18		367,18	
616100	Frais d'Assurances	595,23		595,23	
623300	Frais Réunion Conseil et assem	2 824,42		2 824,42	
623302	Frais Gestion BIAM	721,38		721,38	
623310	Frais Gestion FFAP	1 246,59		1 246,59	
623320	Frais Controle Annuel des comp	188,17		188,17	
623350	Frais pour Bénévoles	1 407,22	92,00	1 315,22	
623351	Frais pour JURY CONCOURS	540,00		540,00	
623500	Frais remise de coupe, médaill	4 160,17	2 490,00	1 670,17	
623510	Spectacles de l'année	2 060,24		2 060,24	
624110	Transport Artistes	5 867,14		5 867,14	
624130	Frais Transport EDF S	100,90		100,90	
624150	Dépenses Stages EDFC	2 114,63		2 114,63	
625100	Note de Frais	3 646,48		3 646,48	
625200	Frais gestion Congrès	4 144,83		4 144,83	
625210	Sacem congrès	4 000,00		4 000,00	
625220	Location VIDEO retransmission	12 876,00		12 876,00	
625222	Les Secrets de l'Année	793,40		793,40	
625223	Subvention FFAP pour EDF S	5 000,00		5 000,00	
625225	Subvention FFAP pour EDF C	2 500,00		2 500,00	
625240	Frais pour Elections AF et CF	4 157,06		4 157,06	
625250	Frais Fonctionnement Congrès	2 597,89		2 597,89	
Sous-Total		217 708,39	25 745,52	191 962,87	

Balance des comptes de gestion

Exercice en cours

Le 05/04/2019

Page 2

N°	Intitulé	Cumuls		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur
625700	Frais Invitations Réceptions	811,47		811,47	
625720	Frais Hotel et Repas Artistes	25 804,10	3 582,00	22 222,10	
625730	Frais DINER et PASS MAGIQU	16 856,90		16 856,90	
625750	Dépenses pour Coaches, stage	6 921,52		6 921,52	
625760	Frais EDF S pour Hebergement	7 285,21	647,04	6 638,17	
626000	Frais d'affranchissements	294,70		294,70	
626010	Frais Expédition Revue par la	11 657,16	1 123,70	10 533,46	
626020	Frais Affranchissement Boutiqu	410,65		410,65	
626100	Frais de Téléphone, Internet	928,16	402,44	525,72	
627200	Frais Bancaires FFAP	25,00		25,00	
627210	Frais Bancaires Congrès	7,39		7,39	
627300	Frais Commission PAYPAL SG	201,16	69,27	131,89	
627305	Frais PAYPAL BOUTIQUE	29,29	2,41	26,88	
627310	Commission PAYPAL Inscriptio	1 434,63	15,04	1 419,59	
635100	IMPOTS et Taxes	468,00		468,00	
681000	DOTATION AUX AMORTISSE	13 105,87		13 105,87	
	Classe 6	303 949,60	31 587,42	272 362,18	
	Classe 7				
705110	Inscription Congrès Congressis	46 040,70	204 323,70		158 283,00
705120	Inscription Marchands au Congr	720,00	18 328,00		17 608,00
705150	Recettes Gala Public		15 276,00		15 276,00
706000	Cotisations Membres FFAP	32 347,00	65 359,00		33 012,00
707100	Part Abonnements dans Cotisat		28 911,00		28 911,00
707130	Recettes Sponsoring Publicité	3 440,00	7 355,00		3 915,00
707140	Participation des Stagiaires a	80,00	5 110,00		5 030,00
707150	Subvention FFAP EDF S		5 000,00		5 000,00
707160	Recettes Divers EDFs		2 000,00		2 000,00
707170	Subvention FFAP EDF C		2 500,00		2 500,00
707180	Partenariat Maison de la Magie		2 200,00		2 200,00
707200	Vente de Revue RDLP		83,09		83,09
707204	Vente Livre Maurice SALTANO		2 004,42		2 004,42
707250	Vente Objets BOUTIQUE FFAP	887,10	2 416,94		1 529,84
707290	Inscription Pass & Diner Spect	20,00		20,00	
707500	Location Salle maison FFAP	80,00	4 660,00		4 580,00
762100	INTERETS COMPTE LIVRET	402,06	866,56		464,50
762110	INTERETS LIVRET CONGRES		181,58		181,58
778100	BENEFICE DU CONGRES	1 643,04	1 643,04		
778101	Participation Forfaitaire Cong		4 000,00		4 000,00
778500	Regularisation année n-1	1 901,65	1 901,65		
	Classe 7	87 561,55	374 119,98		286 558,43
	TOTAL	391 511,15	405 707,40		14 196,25



BUDGET ET COMPTES 2019

F.F.A.P. - BILAN Exercice 2019

F.F.A.P. - BILAN Exercice 2019									
									Contrôle des comptes
ACTIF					PASSIF				
		BRUT	AMORTISSEMENT	NET					NET
			DEPRECIATION						
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES & RESERVES				
Immobilisations incorporelles					Fonds propres				
	Site Internet	9 404,46 €	9 404,46 €	0,00 €	Report à Nouveau				
Immobilisations corporelles					Légales				
	Immeuble Rue St Martin	146 585,71 €	146 023,91 €	561,80 €	Réglementaires				
	Gros travaux Immeuble 2001	11 986,58 €	11 986,58 €	0,00 €	Autres				
	Gros travaux Immeuble 2009	11 380,00 €	11 380,00 €	0,00 €	Report à nouveau				
	Travaux Année 2013	3 657,49 €	2 560,24 €	1 097,25 €	Résultat de l'Exercice				
	Chaudière	1 882,10 €	1 882,10 €	0,00 €	Excédentaire				
	Sanibroyeur	597,89 €	597,89 €	0,00 €	Déficitare				
	Rideau Scène	4 488,55 €	4 488,55 €	0,00 €					
	Micro Ordinateur	655,27 €	655,27 €	0,00 €					
	Video Projecteur	499,90 €	499,90 €	0,00 €					
	Imprimante carte	1 584,00 €	1 100,00 €	484,00 €					
	Bibliothèque	7 963,05 €	1 592,61 €	6 370,44 €					
	Vidéo K7	1 143,28 €	1 143,28 €	0,00 €					
		192 423,82 €	183 910,33 €	8 513,49 €					
Immobilisations financières									
		0,00 €	0,00 €	0,00 €					
	TOTAL	201 828,28 €	193 314,79 €	8 513,49 €		TOTAL			94 562,96 €
ACTIF CIRCULANT					DETTES				
STOCK de Marchandises					EMPRUNTS & DETTES				
	Avances et Acomptes versés			0,00 €	Avances et acomptes reçus				
CLIENTS					DETTES FOURNISSEURS				
	Produits non facturés			0,00 €	Factures non parvenues				
	V. M. P. - Titres BNP Kempf	8 026,14 €	1 669,67 €	6 356,47 €					
CHEQUES à ENCAISSER									
BANQUES									
	S.G. C.C.	FFAP	6 425,58 €						
		Congrès - 1	Mandelieu	7 754,03 €					
		Congrès - 2	Troyes	12 069,16 €					
		EDF Scène		0,00 €					
		EDF Close-up		0,00 €					
	S. G. Epargne	Congrès 2	Inclus 1 500€	21 860,00 €					
	S. G. Livret A	FFAP		50 000,00 €					
	PAYPAL			0,00 €					
		S/TOTAL BANQUE		98 108,77 €					
CAISSE									
		F.F.A.P.		0,00 €					
		EDF Scène		0,00 €					
COMPTE de REGULARISATION									
CHARGES constatées d'Avance					PRODUITS constatés d'Avance				
				28 432,63 €					
DIVERS (PRODUITS à RECEVOIR)					DIVERS (CHARGES à PAYER)				
				1 611,25 €					
	S/TOTAL ACTIF CIRCULANT	0,00 €		150 747,25 €		S/TOTAL DETTES			64 697,78 €
VIREMENTS INTERNES					VIREMENTS INTERNES				
				0,00 €					0,00 €
	TOTAL GENERAL			159 260,74 €		TOTAL GENERAL			159 260,74 €

COMPTE D'EXPLOITATION F.F.A.P. - ANNEE 2019 - (Après INVENTAIRE)

		EXERCICE 2019			EXERCICE 2019
COMPTES	INTITULE	MONTANT	COMPTES	INTITULE	MONTANT
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
6060x0	Achats non stockés (Elect - Gaz)	910,83 €	705 110	inscription Congrès Congrèssistes	136 699,45 €
	Achats non stockés (Fournit - badges)	5 612,08 €	705 120	Inscription Marchands	1 575,00 €
603 xxx	Variation des stocks	- 7 561,11 €	705 150	Recettes Gala Public	5 912,00 €
61x xxx	Services Ext (Syndic Charges de copro)	4 381,93 €	706 000	Cotisations Membres FFAP	35 636,50 €
	Hôtel, Entretien/Réparat, Assurances	6 015,99 €	706 100	Cotisations BIAM	- €
	Frais de réunion, Hébergement	14 835,73 €	707 100	Part Abonnements dans Cotisation	26 857,50 €
	Dépenses pour Coaches	6 883,00 €	706 120/130	Publicité & Sponsoring	1 463,00 €
62x xxx	Autres Charges Externes (Avocat)	180,00 €	707 135	Cotisations Membres EDF S	2 492,30 €
	Personnel extérieur - Artistes	29 310,21 €	707 140	Participation Stagiaires aux Stages	3 920,60 €
	Frais remise coupe - Spectacle - conf	10 398,88 €	707 150/170	Subventions FFAP EDFs - C & BIAM	4 610,48 €
623 xxx	Location salle	43 666,78 €	707 160	Recettes Diverses EDF S	3 000,00 €
	Hébergement Artistes	9 148,30 €	707 180	Partenariat (Maison de la Magie)	2 200,00 €
	Frais de Gestion	932,46 €	707 2xx	Vente de Marchandises/Livres	7 571,93 €
623 610	Frais Impression Revue	19 374,50 €	707 252	Participations frais expédition	272,50 €
623 7xx	Achat et Frais Livres	11 977,56 €	707 290	Soirée Pass et diner Spectacle	2 200,00 €
	Note de Frais -linvitations /Réceptions	1 698,19 €	707 500	Location de salle FFAP	3 822,00 €
	Frais postaux et télécommunications	10 910,39 €			
	Services bancaires & Paypal	1 800,48 €			
	Subventions FFAP pour E.D.F.	7 610,48 €			
623 340	Chèque Amicale Bénéfice Congrès	4 900,00 €			
623 3xx	Frais Fonctionnement Congrès	12 088,60 €			
623 415	Frais Diner et Pass Magique	20 145,00 €			
63x xxx	Impôts et Taxes (Foncier)	464,00 €			
64x xxx	Charges de personnel	- €			
65x xxx	Autres Charges de Gestion Courante	1 545,70 €			
	Transport Artistes	1 163,34 €			
651 610	Participation forfaitaire Congrès	4 000,00 €			
	TOTAL	222 393,32 €		TOTAL	238 233,26 €
66x xxx - CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
	Charges d'Intérêt	- €	762 100	Intérêts financiers (Livret A)	455,59 €
			762 110	Intérêts financiers (Livret Congrès)	103,65 €
			765 000	Escomptes obtenus	- €
	TOTAL	- €		TOTAL	559,24 €
67x xxx - CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	Valeurs comptables Immos cédés	- €	778 100	Bénéfice du Congrès	2 450,00 €
			778 101	Participation forfaitaire Congrès	4 000,00 €
	TOTAL	- €		TOTAL	6 450,00 €
DOTATIONS aux AMORTISSEMENTS & PROVISIONS					
681 000	Dotations aux Amortissements	11 070,15 €	781 000	Reprise sur Amortissements	- €
681 600	Dotations aux immos incorporelles	2 735,89 €			
681 730	Dotation pour dépréciation actifs circulants	746,66 €			
686 650	Dotations dépréciation de titres	1 669,67 €			
	TOTAL	16 222,37 €		TOTAL	- €
	TOTAL des CHARGES	238 615,69 €		TOTAL des PRODUITS	245 242,50 €
	SOLDE CREDITEUR : EXCEDENT	6 626,81 €			
	TOTAL GENERAL	245 242,50 €		TOTAL GENERAL	245 242,50 €



FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

15/02/2020

FICHE STAGE EQUIPE DE FRANCE

4

Date Déclaration : 30/12/2019

EDF S

STAGE ABLIS 2019

Du : 10/04/2019

au : 13/04/2019

ABLIS

Nbre Coaches :

Nbre Stagiaires :

Cout du stage :

Liste des Coaches du stage

Nom	Prénom	Defrayment	Hotel	Repas	Transport	Observations
PROTAT	HUGUES	417,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CHQ 0000304
FOURNAISEAU	FRANCOIS	397,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CHQ 0000305
SAINVET	FLORIAN	397,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CHQ 0000301
CABARET	YANNICK	422,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CHQ 0000306
LOUPI	JEAN-PHILIPPE	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CHQ 0000308
BLUM	JEAN-LOUIS	397,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CHQ 0000307
TRUPIN	PATRICK	497,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CHQ 0000303
DELVILLE	MARTINE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	8	2 627,00	0,00	0,00	0,00	

Liste des Stagiaires au stage

N° Membre	Nom	Prenom	PSEUDO	Cout Participation Stage	Cotisation FFAP	Date Cotisation EDF
5 153	GUYONNET	FELIX		328,00 €	2019	14/06/2019
4 113	HELAL	JAD	JAD	82,00 €	2019	23/05/2019
4 904	MIGNOT	VINCENT	HENRI POITIERS	82,00 €	2019	23/05/2019
4 979	QUILLIEN	ADRIEN	AD	82,00 €	2019	23/05/2019
2 502	LESAGE	CHRISTINE	ALICE ECILA	82,00 €	2019	02/01/2019
5 227	JOURNAULT	JEAN-JACQUES	DOC 3J	123,00 €	2020	23/05/2019
5 247	EVEN	NICOLAS	NICOLAS EVEN	82,00 €	2020	23/05/2019
4 622	GODON	LAURENT	LAWRENS GODON	84,00 €	2019	23/05/2019
3 161	RODON	OLIVIER	ANTIOCHE	124,00 €	2019	23/05/2019
5 248	DURALI	RAPHAEL	RAPHAEL DURALI	93,00 €	2019	23/05/2019
1 438	SPIRY	PIERRE		20,00 €	2020	23/05/2019
5 090	FONTAINE	QUENTIN	QUENTIN EVEN	74,00 €	2019	23/05/2019
		12		1 256,00 €		



FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

15/02/2020

FICHE STAGE EQUIPE DE FRANCE

3

Date Déclaration : 20/11/2019

EDF S

STAGE BLOIS 2019

Du : 20/11/2019

au : 22/11/2019

MAISON DE LA MAGIE DE BLOIS

Nbre Coaches :

Nbre Stagiaires :

Cout du stage :

Liste des Coaches du stage

Nom	Prénom	Defrayment	Hotel	Repas	Transport	Observations
PROTAT	HUGUES	628,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CHQ 0000317
CABARET	YANNICK	655,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CHQ 0000318
TRUPIN	PATRICK	745,00 €	0,00 €	198,70 €	0,00 €	ESPECES
FOURNAISEAU	FRANCOIS	348,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CHQ 0000321
BOSC	PATRICK	350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CHQ 0000323
THIEBAUT	THOMAS	472,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CHQ 0000313
BONNEMAN	PHILIPPE	384,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CHQ 0000315
DELVILLE	MARTINE	0,00 €	2 476,00 €	2 121,10 €	0,00 €	
RADOINE	KAKI	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CHQ 0000320
	9	4 182,00	2 476,00	2 319,80	0,00	

Liste des Stagiaires au stage

N° Membre	Nom	Prenom	PSEUDO	Cout Participation Stage	Cotisation FFAP	Date Cotisation EDF
2 502	LESAGE	CHRISTINE	ALICE ECILA	150,00 €	2019	02/01/2019
5 247	EVEN	NICOLAS	NICOLAS EVEN	90,00 €	2020	23/05/2019
5 227	JOURNAULT	JEAN-JACQUES	DOC 3J	135,00 €	2020	23/05/2019
5 248	DURALI	RAPHAEL	RAPHAEL DURALI	180,00 €	2019	23/05/2019
3 635	JULIA	GUILHEM	GUILHEM	115,00 €	2019	22/11/2019
5 252	AUGEREAU	AUORE	AUORE DELPIT	135,00 €	2019	22/11/2019
5 054	WOUDA	TOM		70,00 €	2020	22/11/2019
4 113	HELAL	JAD	JAD	150,00 €	2019	23/05/2019
5 018	PLASSARD	NICOLAS	FELIX	140,00 €	2019	22/11/2019
5 382	ROBERT	CHRISTOPHE	MERVIL	60,00 €	2019	22/11/2019
4 949	OUM' HAND	BRAHIM	MAGIKAUTOMATE	150,00 €	2019	23/11/2019
3 161	RODON	OLIVIER	ANTIOCHE	180,00 €	2019	23/05/2019
5 019	DELPUECH	JIMMY	JIMMY DELP	160,00 €	2020	22/11/2019
5 313	MARINAI	SYLVIA	ZATANNA	150,00 €	2019	__/__/__
5 216	BEAUTOUR	ALFREDO-LORENZO	ALFREDO LORENZ	400,00 €	2019	22/11/2019
5 383	RUEL	XAVIER	XAVIER CONSTANT	291,00 €	2019	22/11/2019
		16		2 556,00 €		

1 * COMPTES 2019.

J'ai eu un long travail avec Joël HENNESSY et la commission des comptes pour établir les comptes 2019 et je les en remercie. Les comptes sont maintenant conformes.

Par contre pour l'arrêt des comptes 2019, j'ai eu beaucoup de difficultés avec l'EDF S, qui cette année encore n'ont pas tenu compte des exigences comptable demandées lors de l'AF 2019. Le document à respecter est la charte de l'EDF S établie par Pathy Bad en Mars 2019.

§ 1.c page 3 : « Tout candidat à la sélection en vue de l'Equipe de France, ou membre de l'Equipe est tenu d'être membre de la FFAP et à jour de sa cotisation. Sans respect de cette notion fondamentale, l'artiste ne peut prétendre à aucune des activités de l'Equipe de France , qui est une structure de la FFAP. » 2 stagiaires Tom WOUDA et Jimmy DELP ont participé aux stages 2019 de l'EDF S sans avoir payé leur cotisation FFAP 2019 malgré mes alertes d'avant stage auprès de l'équipe de direction de l'EDF S. J'ai dû harceler ces 2 stagiaires tout le 1^{er} trimestre de 2020 pour arriver à leur faire régulariser leur situation 2019 au début Mai 2020.

§3.a page 5 : « Le travail de l'équipe de direction permanente est désintéressé et bénévole ». En 2019, l'EDF S a organisée deux stages, ABLIS et BLOIS. Lors de ces 2 stages le directeur et le directeur adjoint de l'EDF S ont perçus des « défraiements » pour respectivement 1 242 € et 1 045 €. Ce qui est contraire aux textes en vigueur et qui plus est, ces défraiements ont été payés sans justificatif, sans facture ou sans fiche de paye.

§4.d page 6 : « Rémunération des coaches » Le travail des coaches est bénévole. Lors des stages, chaque coach touche des remboursements de frais. Il peut être envisagé de rémunérer des intervenants extérieurs sous forme de cachets ou sur facture. Or l'ensemble des coaches FFAP ou extérieurs ont perçu des remboursements sans aucun justificatif pour un montant de 4 522 € en 2019 ! (voir les deux fiches de stage envoyées sur votre Mail avec les chartes actuelles EDF S et EDF C)

J'ai donc refusé les comptes de l'EDF S et alerté la commission des comptes, car de tels actes complètement irresponsables peut couter très cher à la FFAP. Devant se fait, l'équipe dirigeante de l'EDF S ont fabriqués des justificatifs sous forme d'indemnités KMS. C'est mieux que rien, mais je doute du résultat devant un contrôle URSSAF.

Je renouvelle donc ma demande à l'EDF S pour 2020, pour la rémunération des coaches, de ne payer que sur facture d'une entreprise de spectacle ou par un chèque CEA où dans ce cas le coach doit être déclaré par le trésorier FFAP au moins 48 H avant le début du stage. Les indemnités Kms doivent ne plus être fantaisistes et le billet de train doit être sur le trajet en 2^{ème} classe.

Concernant l'EDF C, je n'ai pas relevé d'anomalies comptables. Le seul point négatif est qu'il a été demandé suite au CF de Novembre 2019 à Laurent GUEZ de refondre la charte de l'EDF C pour fusionner les deux chartes. Depuis le 24 novembre 2019 à 10H38, cette demande est restée sans réponse. J'ai donc demandé au bureau de la FFAP de rédiger une charte qui correspondra à ce qui se passe réellement dans les EDF plus les spécificités propres à l'EDF S et EDF C. De faire une réunion de bureau FFAP pour amender ou compléter mon texte et une fois le document finalisé de le présenter aux dirigeants des deux EDF pour modifications mineures éventuelles et suite à ça, de le soumettre à l'A F pour un vote électronique sous un délai d'environ 1 mois. Cette charte sera ensuite applicable immédiatement par les 2 EDF qui devront la respecter.

En accord avec la commission des comptes, je vous sou mets donc les comptes 2019 de l'EDF S dans les comptes globaux de la FFAP en vous demandant de les valider. En sachant que pour 2020 aucune dérogation ne sera acceptée par le trésorier de la FFAP.

Les comptes FFAP 2019, font apparaitre un résultat positif de 6 626.81 €.

Je n'ai pas reçu de demande de renseignement.

Ces comptes ont été faits dans les règles comptables contrairement aux comptes des années précédentes. Nous avons notamment fait des dépréciations de stock et des provisions pour dépenses sur exercices à venir. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles avant de procéder au vote N° 1. Merci de votre attention.

RAPPORT de CONTROLE de la COMMISSION aux COMPTES 2019 de la FFAP

Les membres de la commission aux comptes de la FFAP (Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs) composé de Noël Decreton, Joël Hennessy et Sébastien Crunelle se sont réunis le jeudi 20 Février 2020 et ont procédé à la vérification des comptes de l'année 2019 en présence de Bernard Ginet trésorier.

Lors de la dernière Assemblée fédérale et après de longs échanges entre les responsables de la commission aux comptes et le trésorier, rien n'est sorti de plus sur la possibilité ou non de donner « Quitus » au trésorier sur la gestion et les finances de notre association.

Rappel : « donner quitus » est un acte par lequel un gestionnaire qui s'est convenablement acquitté de la gestion, est déchargé de toute responsabilité. Cela signifie que l'on approuve la gestion du trésorier à qui le mandat a été confié, que la mission a été correctement remplie et qu'il ne lui est rien reproché.

N'est ce pas le cas pour les responsables de notre fédération et notre trésorier en particulier !

Cet acte n'a qu'une valeur très relative, car si des irrégularités étaient découvertes ultérieurement, il n'empêcherait pas une action en responsabilité. Dans ce cas la loi s'applique.

La commission ne s'est pas attardée sur les exercices de 2017 et 2018, sauf pour consolider les chiffres du report « à nouveau » de l'exercice 2019 : élément essentiel pour la présentation des chiffres du bilan 2019.

Le Responsable de la commission aux comptes de la FFAP, ainsi que les deux autres collaborateurs ont préféré se recentrer sur leur mission principale décrite au paragraphe 2 de la lettre de mission. Faut-il le rappeler :

- Contrôler la transparence des comptes de l'exercice 2019 en présentant un bilan et un compte d'exploitation relatif aux activités de l'année puis de s'assurer de leur parfaite régularité.
- Présenter un rapport de contrôle le plus complet possible lors de l'A. F.
- Faire des propositions pouvant contribuer à la gestion parfaite de la FFAP.

C'est particulièrement ce dernier point qui nous a motivé afin d'assurer l'avenir de notre fédération et promouvoir dans de bonne condition l'art de la magie.

Nous vous en donnons ci-après le contenu.

La commission aux comptes FFAP s'est donné plusieurs objectifs :

- Son premier objectif consiste, au travers des présentations classiques de fin d'exercice, de vous présenter une photographie du patrimoine de l'association par son bilan et une parfaite représentation de l'activité de l'année écoulée par son compte d'exploitation. Pour y parvenir des écritures d'inventaire ont été nécessaires en portant des valeurs dans les comptes de dotations et/ou de dépréciation, mais également en faisant fonctionner les comptes de Charges à payer et Produits à recevoir puis inversement les comptes de Charges constatées d'avance et Produits constatés d'avance. Cette pratique aura comme mérite de présenter à l'assemblée fédérale les résultats de l'exercice clos au 31/12 de l'année et non un mélange de deux exercices en incluant les recettes et dépenses du futur congrès.
- Son second objectif est de se préparer à introduire une comptabilité suivant le plan comptable des « OBNL » (Organisme à But Non Lucratif) (Règlement comptable n° 2018-06 du 5 décembre 2018) dont la mise en place est applicable dès le 1^{er} Janvier 2020 pour les associations qui seraient liées aux modalités de financement par la puissance publique (subvention du Ministère de la Culture ou de certaines grandes villes) voir par une autorité administrative (Nous pensons aux démarches éventuelles d'obtention de subvention pour la mise en place du B.I.A.M.).
- Et le dernier, d'introduire d'ici quelques années une éventuelle modification du statut de l'association par la mise en place d'une activité commerciale (section à définir) génératrice de recettes/ventes et de dépenses/achats assujettie à la Taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.). Cette modification changera la position fiscale de l'association et demandera une étude structurelle et approfondie des enjeux financiers ainsi que la capacité des hommes de notre fédération de satisfaire aux exigences de la loi.

CHANGEMENT des REGLES de TENUE de la COMPTABILITE

Pour mettre en place l'objectif n° 1, la commission a demandé au trésorier de la FFAP de mettre en application les règles élémentaires de tenue de comptabilité qui consistent à passer des écritures d'inventaire permettant de présenter des documents reflétant la situation précise du patrimoine et également de porter un jugement sur l'avenir de notre Fédération.

Nous nous sommes limités à analyser l'année 2019 afin de certifier les chiffres affichés de l'exercice et de fixer une règle constante de comptabilisation et assurer une parfaite analyse des chiffres et résultats.

Nous avons retenu et repris dans le report « à nouveau » de l'exercice de l'année 2019 le montant inscrit aux comptes des documents comptables 2018.

ECRITURES D'INVENTAIRE PASSEES EN 2019

IMMOBILISATIONS

Le bilan des années 2016, 2017 et 2018 fait apparaître à l'actif deux immobilisations :

- Bibliothèque pour un montant de 7 963.05 €
- Vidéo cassettes pour un montant de 1 143.28 €

Aucun amortissement n'a été pratiqué à ce jour. Nous en avons demandé le détail et le document justificatif ayant permis de faire figurer cet actif au bilan. Pas de document disponible entre nos mains, mais après questionnement il semble que, à notre connaissance, cela représente le contenu (ouvrages, vidéo cassettes) et non le mobilier contenant les livres et K7. Devant cet état de fait, la commission considère que des règles comptables propres à notre association doivent être prises et acceptées. Nous vous en proposons le contenu :

« L'association adopte la règle comptable suivante :

- est immobilisé et amortissable, tout bien, quel en ait été le mode d'acquisition ou de financement, dont la durée d'utilisation moyenne est supérieur à un an et dont le prix d'acquisition est supérieur à 500 € TTC.
- Tout autre bien est considéré comme matière consommable et est inscrit dans un compte de charge ».

Considérant que ces ouvrages et cassettes peuvent devenir obsolètes, parfois dégradés et/ou « en voie de disparition » par manquement à l'inventaire, nous demandons cette année une évaluation de la valeur des ouvrages pour procéder à un éventuel ajustement de la provision dans le prochain exercice.

Une provision ne peut être comptabilisée que si l'évaluation de cette charge est possible avec un degré de certitude acceptable. Les provisions doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi afin que les comptes représentent une image fidèle de l'association.

Et pour ne pas changer brutalement de méthode et impacter considérablement les résultats de gestion de l'association, la commission a proposé au trésorier d'inscrire une provision pour dépréciation des immobilisations corporelles par le débit du compte 681 600 et le crédit du compte 290 000 à hauteur de :

- 100 % soit 1 143.28 € pour l'immobilisation « Vidéo Cassettes »
- 20 % de la valeur comptable de l'immobilisation de la « Bibliothèque », soit chaque année 1 592.61 € à partir de l'année 2019 en ayant pris note de l'incorporer dans les chiffres du budget des années 2020 à 2023.

STOCK de MARCHANDISES

La commission constate que le niveau des stocks est en constante progression d'une année à l'autre. Le relevé des différents articles montre que certains stocks n'ont pas bougé et donc mérite de s'y attarder pour vérifier la nature et l'obsolescence des produits dont principalement les articles de la boutique (parapluie ; polo, porte clés, stop goutte). La prudence oblige la commission à demander la création d'une provision pour la moitié de la valeur comptable des articles concernés dont le montant est valorisé à 746.66 € (1 493.32€ x 50%) pour dépréciation des actifs circulants par le débit du compte (681 73x) Dotation aux dépréciations des stocks circulants par le crédit du compte (397 100) Dépréciations des stocks de marchandises.

Articles concernés :

- 35 Casquettes FFAP à	4.26 €	soit	149.10 €
- 30 Parapluies à	8.54 €	soit	256.20 €
- 63 Polo FFAP à	11.88 €	soit	748.44 €
- 169 Porte clefs croisière à	1.82 €	soit	307.58 €
- 32 stop-goutte à	1.00 €	soit	32.00 €
Total :			1 493.32 €

TITRE / VALEUR MOBILIERE DE PLACEMENT

L'Obligation française « BNP Paribas TMO d'octobre 1985 TSDI évalué au 31/12/2019 à la cote de 0.695 € soit une évaluation de la ligne à 6 356.47 € (9 146 titres à 0.695€). L'obligation enregistre une baisse de cours depuis quelques années et mérite une attention particulière.

Nous constatons donc que la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. Le principe de prudence interdit de surévaluer les éléments du patrimoine et oblige la commission à demander de comptabiliser une moins-value latente de l'actif. Elle demande de porter au débit compte 686 650 une Dotation pour dépréciation de titres de 1 669.67 € par le crédit de Dépréciation des valeurs mobilière de placement compte 590 600 (obligations).

CHANGEMENT de METHODE de COMPTABILISATION

Comme rappelé dans le premier objectif de la commission, le compte d'exploitation ne doit reprendre que les résultats de l'activité de l'exercice comptable. De ce fait, le trésorier de la fédération a intégré dans les comptes de cette année des écritures d'inventaire concernant les charges et produits constatés d'avance (dépenses et recettes afférentes à l'exercice N +1). Des écritures, au débit du compte 486000 Charges constatées d'avance et/ou au crédit du compte 487000 Produits constatés d'avance par le crédit des comptes de la classe 6 et/ou par le débit des comptes de la classe 7, correspondants ont été passées.

Pour simplifier la lecture des écritures d'inventaire, la commission a proposé de dédoubler les comptes de charges et produits relatifs aux dépenses et recettes se rapportant au congrès de l'année N +1 dans le même esprit que les comptes bancaires (Congrès 1 et Congrès 2). Le trésorier a adapté le plan comptable en conséquence dès 2019.

D'autre part, la commission aux comptes constate que la comptabilité actuelle est une comptabilité de trésorerie et non d'engagement. Elle rappelle que tout engagement de dépenses (chèque ou virement) doit être comptabilisé au moment de l'établissement du moyen de paiement et non lorsque celui-ci apparaît au niveau du compte bancaire. Cette pratique rend le « rapprochement bancaire » sans objet puisqu'il ne permet pas de vérifier que nous n'avons pas commis d'erreurs ou d'omissions dans notre comptabilisation et en même temps l'absence de contrôle

des enregistrements de notre banquier pour déceler d'éventuelles erreurs telles que remise de chèque égaré, inversion de chiffres dans les écritures. Des écritures de régularisation doivent être passées sur l'exercice 2019 au niveau des comptes de Charges et/ou Produits constatés d'avance.

MISSION de CONTROLE

Nous avons procédé au contrôle des comptes et des justificatifs le jeudi 20 Février 2020 et pouvons déclarer que nous avons :

- eu à notre disposition les comptes et justificatifs, pour certains, dans un délai raisonnable.
- effectué de nombreux sondages sur les écritures passées et sur la justification des dépenses et recettes inscrites dans les différents comptes.
- obtenu toutes les explications de la part du trésorier de la FFAP et du Directeur de la structure « Congrès » nécessaires à notre compréhension.

De ces contrôles, il apparaît que nous n'avons pas décelé d'écriture ayant un caractère douteux, ni de malversation comptable dans l'exercice de ces différentes fonctions seuls quelques remarques sur l'utilisation du système de gestion et la production, voir fabrication de justificatif, nous a interpellé et nous conduit à porter à votre connaissance des suggestions et améliorations nécessaires pour améliorer la qualité de la comptabilité.

Nous insistons fortement sur les justificatifs de frais de déplacement qui pour ceux présentés pour l'exercice 2019 ne sont pas acceptables et constitueraient des pièces à conviction pour un redressement de charges sociales de la part de l'URSSAF. En effet les notes ne sont pas signées, ne mentionnent pas l'objet du déplacement, les dates de chaque déplacement, le véhicule utilisé pour parcourir le trajet (copie de la carte grise donnant la puissance du véhicule) et le barème fiscal utilisé.

Nous relevons également :

- des notes de frais de déplacement dont l'objet n'est pas en rapport avec un déplacement mais un achat de matériel sans facture (baguettes).
- des factures «non conformes » à la réglementation par manque de précision dans les mentions obligatoires (SIRET) et surtout dans la rédaction de l'objet de la prestation (trop vague).

- Des factures rédigées au nom « propre » du directeur de la structure congrès en lieu et place du nom de l'association FFAP et dont l'adresse de facturation est l'adresse personnelle du directeur de la structure congrès au lieu de la FFAP à Paris. Pour faciliter le suivi il est tout à fait possible d'indiquer une adresse postale de réception des documents différente à celle du siège de la fédération.
- un chèque de 20 350.80 € émis le 13/12/2019 à l'ordre du Payeur départemental en règlement de l'acompte de 50 % du prix de la prestation du contrat de mise à disposition N° 07/2020 des locaux du centre de congrès de l'Aube non comptabilisé au 31/12/2019 et encaissé le 25/02/2020.
- De nombreux justificatifs correspondaient à une régularisation et donc un document de rattrapage. Il n'en sera pas de même pour les exercices suivants et si cette pratique se généralise, la commission aux comptes rejettera les dépenses inscrites aux différents comptes de frais.
- Des chèques, dont nous ignorons le montant, n'ont pas été comptabilisés dans le compte « chèque à encaisser » (cette information n'a pas été transmise par le Directeur et/ou Trésorier de la structure congrès et n'apparaissent pas à l'actif du bilan).
- Des versements (espèces et chèques) concernant le congrès 2 sur d'autres comptes bancaires que celui dédié aux opérations de recettes/dépenses du congrès 2. Pour la commission, seul le trésorier de la FFAP doit procéder à des mouvements de fonds sur les comptes « S.G.Epargne et S.G.Livret ».

CONSTAT

Ce constat remet en cause la décentralisation de la fonction de trésorier/payeur des différentes sections. Autant nous comprenons l'utilité d'avoir un suivi précis des dépenses/recettes de ces sections : équipes de France et congrès afin de contrôler leur budget, les éventuelles dérives et mettre en place des actions correctives pour recadrer les allocations budgétaires, autant il est difficile, voir impossible de suivre au quotidien la gestion de la comptabilité des dépenses/recettes de la FFAP.

Un contrôle appuyé par une vérification de la conformité des pièces comptables avant tout paiement est impératif. Pour la commission, seul le trésorier de la fédération doit être habilité à engager des dépenses au nom de la fédération et à mouvementer la comptabilité suivant des règles strictes de comptabilisation imposées par la nouvelle réglementation applicable au 1^{er} Janvier 2020.

Dans le cas contraire, la fédération s'expose à de graves difficultés vis-à-vis des services de l'état. Au vu de ce qui précède, tout en gardant le sens strict du contrôle des comptes, la commission se propose d'accompagner tout au long de l'année 2020, le trésorier de la FFAP dans l'exercice de sa mission de comptabilisation.

Un autre point apparaît nécessaire à être résolu pour les prochains congrès : celui du paiement des charges sociales de prestations réalisées sur le territoire français par des artistes étrangers ne produisant pas de facture et par définition pas concernés par l'application du système du G.U.S.O. Dans ce cas, le passage par l'intermédiaire d'une société de production semble être un impératif.

RECOMMANDATIONS

La solution de faire appel à un intermédiaire (une société de production) peut être la solution, mais avant de traiter avec un intermédiaire, l'association a donc intérêt à se faire préciser le statut du cocontractant (entrepreneur de spectacle ou simple agent) et à exiger au besoin les justificatifs correspondants (extrait Kbis, copie de la licence en cours de validité). Cette procédure entraînera probablement une dépense supplémentaire mais évitera toute sanction.

Il reste à traiter les artistes reconnus comme prestataires de services établis dans un état membre de l'U E ou un autre Etat exerçant leur activité en France et dont l'association ne pourra échapper à cette présomption de salariat. La question est complexe et demande une expertise technique. La commission suggère de porter cette question à un organisme extérieur spécialisé (pour exemple Revue fiduciaire).

CONCLUSION

Cette mission aura été très enrichissante et aura permis de mettre en évidence certains dysfonctionnements qui probablement ne sont pas nés cette année.

Elle fera prendre conscience de la nécessité d'une rigueur sans faille dans la production des pièces justificatives qui donnera naissance à une comptabilité de qualité et évitera ainsi de fortes pénalités à notre fédération en cas de contrôle.

Grâce au traitement complémentaire des travaux d'inventaire et au suivi des procédures et règles précises pris en compte dès cette année, nous sommes persuadés que nous possédons dès 2019 les outils participants aux tâches de prévision, pilotage et contrôle de l'identité qu'est notre fédération.

Nous pensons avoir rempli notre mission de contrôle de la transparence des comptes de la FFAP. Nous vous assurons de la parfaite régularité de la comptabilité présentée ce jour et avoir contribué par nos propositions à l'amélioration de la qualité des résultats par son compte d'exploitation et du bilan de l'association.

Après avoir pris connaissance des différents états de chiffres (Bilan et compte d'exploitation arrêtés au 31/12/2019) qui affichent un résultat excédentaire pour l'exercice 2019 de 6 626.81 € et n'ayant plus d'observation de votre part, les membres de la commission aux comptes de la FFAP demandent au Président de séance de bien vouloir faire voter le « quitus » au trésorier pour la gestion de l'exercice.

Pour la commission,

N. Decreton.



BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

BUDGET PREVISIONNEL 2020

BUDGET 2020						
	RECETTES			DEPENSES		RESULTAT
	COTISATIONS	PROPRES	TOTAL			
Nombre de membres	1 200					
Montant de la cotisation / membre	50,00 €					
GESTION FFAP - Section 1						
Cotisations membres (1 200 pers)	60 000,00 €		60 000,00 €			
Transfert vers autres sections	- 25 000,00 €	1	- 25 000,00 €			
Location salle		4 000,00 €	4 000,00 €			
Participation forfait congrès		3	4 000,00 €			
Intérêts		550,00 €	550,00 €			
Subvention EDF S & C	- 7 000,00 €	2	- 7 000,00 €			
Frais de Fonctionnement			- €	33 750,00 €		
Dotat aux amortissements			- €	2 000,00 €		
Dépréciation bibliothèque			- €	1 600,00 €		
Provision frais de vote AF - CF			- €	1 500,00 €		
TOTAL	28 000,00 €	8 550,00 €	36 550,00 €	38 850,00 €	- €	- 2 300,00 €
BOUTIQUE - Section 2						
Fonctionnement de la section		2 900,00 €	2 900,00 €	1 400,00 €		
Variation de stock début			- €	4 700,00 €		
Achat de produits/ Variat Stock			- €	5 000,00 €		
Dépréciation stock			- €	800,00 €		
TOTAL	- €	2 900,00 €	2 900,00 €	1 900,00 €	- €	1 000,00 €
LA REVUE PRESTI - Section 3						
Ressources propres - Pub Sponsor		400,00 €	400,00 €			
Fonctionnement de la section	25 000,00 €	1	- €	25 400,00 €		
			- €			
TOTAL	25 000,00 €	400,00 €	25 400,00 €	25 400,00 €	- €	- €
E.D.F. Scène - Section 4						
Subvention FFAP (30 Cotisations)	4 000,00 €	2	4 000,00 €			
Participation stagiaires		3 000,00 €	3 000,00 €			
Partenariat Maison de la Magie		2 200,00 €	2 200,00 €			
Fonctionnement de la section		2 500,00 €	2 500,00 €	7 000,00 €		
Dépenses Coatches			- €	4 000,00 €		
Variation de stock & Achats			- €	700,00 €		
TOTAL	4 000,00 €	7 700,00 €	11 700,00 €	11 700,00 €	- €	- €
E.D.F. Close-Up - Section 5						
Subvention FFAP (6 Cotisations)	3 000,00 €	2	3 000,00 €			
Ressources propres			- €			- €
Fonctionnement de la section			- €	3 000,00 €		
Variation de stock			- €	- €		- €
	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	3 000,00 €	- €	- €
B.I.A.M. - Section 6						
Subvention FFAP (Cotisations)	- €		- €			
Ressources propres Stagiaires		8 700,00 €	8 700,00 €			
Fonctionnement de la section			- €	1 400,00 €		
Frais Hotel - repas -transp			- €	6 000,00 €		
	- €	8 700,00 €	8 700,00 €	7 400,00 €	- €	1 300,00 €
Total versus Cotisation FFAP	60 000,00 €	28 250,00 €	88 250,00 €	88 250,00 €	- €	- €
valeur / membre	50,00 €	23,54 €	73,54 €	73,54 €	- €	- €
CONGRES 2 - TROYES						
Budget voté en 2019		163 500,00 €	163 500,00 €	159 500,00 €		
Participation forfaitaire FFAP		- €	- €	4 000,00 €	3	
Excédent Congrès TROYES		- €	- €	- €		
Variation conjoncturelle (A confirmer)		- €	- €	- €		
TOTAL	- €	163 500,00 €	163 500,00 €	163 500,00 €	- €	- €
TOTAL	60 000,00 €	191 750,00 €	251 750,00 €	251 750,00 €	- €	- €

BUDGET Prévisionnel 2020

Les 2 EDF ne m'ayant pas communiqué leur budget prévisionnel 2020 conformément à la charte EDF S et EDF C. Malgré ma demande, je n'ai rien reçu. J'ai donc établi seul ce budget prévisionnel 2020, toutes fois en tenant comptes des besoins potentiels des EDF.

Afin de nous montrer leurs talents d'artistes, Les responsables des EDF S et EDF C, lors d'une réunion de bureau exceptionnelle, le mardi 13 Mai 2020 nous ont montré un beau spectacle dont le titre du scénario aurait pu être « Le mouton noir à la cour du roi Pathy ». Sans vouloir plus polémiquer sur le niveau de cette réunion, je vous explique mon budget prévisionnel 2020.

J'ai volontairement raisonné sans le budget congrès qui a d'une part déjà été voté en AF 2019 et d'autre part, les aléas qui pèsent sur la tenue de ce congrès en 2020 lors de l'établissement de ce budget. On sait depuis que l'AF a voté le report du Congrès 2020 à TROYES en 2021 et celui à Poitiers en 2022. Le résultat du congrès a été mis à zéro dans le budget prévisionnel 2020. Donc sans incidences sur le budget 2020.

La FFAP compte environ 1 200 membres avec une cotisation moyenne de 50 € soit donc une recette de 60 000 € auquel on peut ajouter la recette de la maison de la FFAP pour 4 000 €, la participation forfaitaire congrès pour 4 000 € et les intérêts du Livret A pour 550 €.

En face de ces 68 550 €, nous avons :

- 38 500 € de frais de fonctionnement de la FFAP contre 36 550 € de recettes (Action Commerciale Le STURM compensée par le BIAM)
- 25 000 € pour la revue de la prestidigitation (grâce aux efforts d'Yves et de moi-même nous avons fait une réduction des coûts d'environ 5 000 €)
- La boutique FFAP qui fait un léger bénéfice de 1 000 €
- Le BIAM qui des 2020 s'autofinance et dégage même un bénéfice de 1 300 €
- Afin d'équilibrer le budget 2020, il reste donc la somme de 7 000 € pour subventionner l'EDF S et l'EDF C.

Pour répartir cette somme entre l'EDF S et l'EDF C, j'ai fait le raisonnement suivant :

L'EDF C a réalisé un stage en Janvier 2020 (stage au cours duquel 2 membres ne se sont toujours pas acquittés de leur cotisation 2020 et un membre qui n'est même pas FFAP. Cette situation est inadmissible et inacceptable.) qui a coûté 962,05 €. Compte tenu de la situation COVID 19 et de l'annulation de la FISM Europe, l'EDF C ne peut guère réaliser plus de 2 stages sur Septembre – décembre 2020. En Décembre il y a les arbres de Noël. En moyenne un stage EDF C coûte 1 000 €. Donc maximum, le besoin restant pour l'EDF C est de 2 000 €. J'ai donc mis un budget prévisionnel 2020 de 3 000 €. Somme que je trouve raisonnable, contrairement aux dires de Laurent GUEZ.

Pour l'EDF S, 2 stages étaient prévus en 2020. Le premier avec l'amicale de NEVERS du 22 au 24 Mai 2020 et qui est repoussé en Février 2021 pour cause de COVID 19 et le second, le traditionnel stage de fin Octobre à la Maison de la Magie de Blois. Ce stage coûte environ 9 000 €. Les recettes sont donc les 4 000 € restant du budget FFAP + les 2 200 € du partenariat de la Maison de la magie + les 2 500 € (25 membres à 100 €) des cotisations EDF S des membres + 3 000 € des participations des stagiaires EDF S. D'où les 11 700 € de ressources pour 9 000 € de dépenses soit un excédent de 2 700

€ à moins de diminuer d'autant la participation des stagiaires. (Je ne tiens pas compte du mouvement éventuel du stock de Tee-shirt et casquettes à vendre.)

Je pense que les EDF, n'ont pas lieu de se plaindre du budget prévisionnel 2020.

Laurent Guez, m'a reproché d'avoir mis à Zéro les secrets de l'année ! C'est absolument normal, car il n'a pas voulu faire les secrets de l'année 2019 à Mandelieu, comme en 2020, il n'y a pas de congrès donc pas de secrets de l'année ! Il veut du coup faire « les secrets de l'année » par vidéo. J'ai refusé car ce n'est pas prévu dans les textes.

Compte tenu de la situation exceptionnelle que nous vivons à cause du QUOVID 19, certains postes de dépenses ou de recettes risquent de changer. (Maison de la FFAP, Spectacles de l'année, cotisations FFAP amenées par le congrès. Pourquoi ne pas envisagé en Octobre ou lors du CF de novembre de faire le point sur l'avancement du budget 2020 et de réajuster des postes de dépenses en fonctions des recettes que nous aurons ? En cette période d'incertitude, on se doit d'être très prudent.

Je suis à votre disposition pour vos questions.

Intervention de Noël Decretton (en ma qualité de président d'amicale, si nécessaire) lors du vote du budget à l'A. F. du 16 mai 2020

PROPOSITION concernant le BUDGET 2020

Le budget présenté ce jour est équilibré aux niveaux des ressources et des dépenses à hauteur de 88 250 € (hors congrès) et permet de fixer le montant de la cotisation annuelle de notre association à la somme de 50 €.

La situation totalement inédite de confinement que nous venons de vivre et compte tenu d'une part non négligeable d'incertitude qui plane sur les prochains mois dans l'exercice de notre passion.

Je propose de voter le budget présenté et que les allocations budgétaires puissent être revues par le bureau de la F.F.A.P. à la demande des responsables des structures sans pour autant en modifier son niveau financier global soit 88 250 € (hors congrès).

PROPOSITION concernant l'établissement du BUDGET de l'année suivante

Afin de permettre au trésorier de la F.F.A.P. et aux responsables des différentes structures d'élaborer le budget prévisionnel de l'année suivante (exemple 2021) dans de bonnes conditions, je propose de démarrer les travaux de budget à la rentrée de septembre. Un Pré-budget sera présenté en conseil fédéral du 2^{ème} semestre.

Les derniers arbitrages de ce pré-budget seront intégrés dans le budget final qui sera soumis au vote des membres lors de l'assemblée fédérale du début d'année suivante (2021).



COUDEKERQUE MAGIC CLUB

Hôtel de ville
Place de la république
59210 Coudekerque-Branche
Tel : 06.64.73.15.94
Email : coudekerquemagicclub@orange.fr

Coudekerque – Branche le 27 janvier 2020

A
FFAP

Monsieur ,

Nous sommes très heureux de vous présenter notre association magique .
l'association dénommée COUDEKERQUE MAGIC CLUB (CMC) dont le siège est à l'hôtel de ville ,
place de la république 59210 Coudekerque-Branche.

L'idée de créer un club de magie est venu tout naturellement dans notre groupe d'amis magiciens et sculpteurs sur ballons , nous avons l'habitude de nous regrouper pour passer un moment convivial entre amis , en échangeant nos idées , en discutant sur l'actualité magique , tout en apportant des nouvelles idées de tours avec des demos et des conseils .

Monsieur David Bailleul , maire de Coudekerque Branche , grand passionné de magie et magicien aussi , nous connaissant par nos spectacles dans la région , séduit par notre concept amical , nous à conseillé d'ouvrir aux autres passionnés notre petit club , et c'est là qu'a germé notre désir de monter ce club de magie officiellement . Nous nous sommes vite aperçu qu'il y avait une grande demande de la part des familles de Coudekerque et alentours, pour des cours de magie , nous avons à la création de l'association en septembre 2019 commencé par l'installation des cours , avec l'aide de la mairie nous avons deux magnifiques salles pour bien accueillir les élèves et pour les réunion du club par lui-même , le château Lesieur , lieu magique par excellence . Notre équipe d'encadrement prof , membre du bureau , sont des magiciens confirmés , pour ma part depuis près de 25 ans . nous avons actuellement une dizaine d'élèves , et dans le cercle une douzaine de personnes réunit .

Cette association a pour objet :

- Regrouper des passionnés de magie sous toutes ses formes et ses arts annexes
- Entr'aide entre les membres du cercle
- Promouvoir cet art avec des événements, rencontres, conférences, visites d'hôpitaux de notre régions , écoles , aide sur le festival de Coudekerque-branche déjà en place depuis 11 ans ,
- cours de magie pour les enfants et les adultes afin de partager notre savoir

Nous souhaitons entrer dans le cercle très privilégié des associations agrémentés FFAP , car nous aimerions
Nous sentir épaulé par cette grande famille, et avoir les conseils et outils nécessaires pour que notre association travaille avec le sérieux et les règles qui nous feront évoluer pour le bien de tous .

Je me tiens à votre disposition pour plus de renseignements

Veuillez recevoir , Monsieur , mes sincères salutations .

VITSE CHRISTOPHE
Président de COUDEKERQUE MAGIC CLUB

Procès-verbal assemblée extraordinaire

En date du 23 janvier 2020

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale extraordinaire pour décider la l'adhésion de l' association à la Fédération Française des artistes prestidigitateurs FFAP .

La présidence de la séance est assurée par M :VITSE CHRISTOPHE, il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du projet
2. Présentation, discussion et adoption de l'adhésion FFAP par vote

DÉLIBÉRATIONS

1. À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé:
l'adhésion de l' association à la Fédération Française des artistes prestidigitateurs FFAP

Énumération des noms et prénoms des personnes présente à l'assemblée

MR VITSE CHRISTOPHE Président

MR RISBECQ JEAN LUC Trésorier

MR PONTIE JEAN MARIE Secrétaire

MR VIDAL ARTHUR Secrétaire adjoint

Membre du bureau :

Alexis bauer

Sebastien crunelle

Le point 2 est traité et consigné dans le procès-verbal

Pour extrait conforme au procès-verbal

Fait à Coudekerque-branché , le 23 janvier 2020

Signatures :

Le Président vitse christophe



Le trésorier jean luc risbecq



Critères d'évaluation de l'Association : COUDEKERQUE MAGIC CLUB

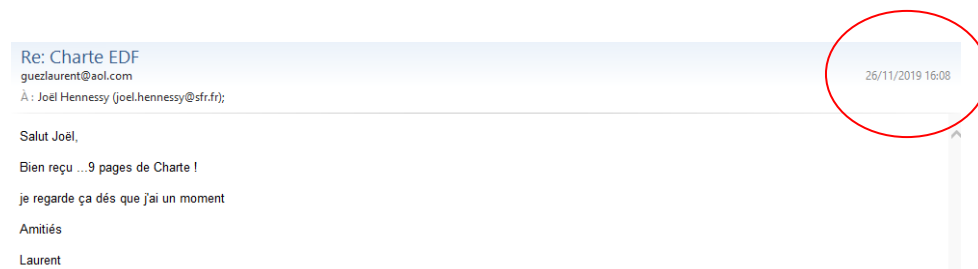
Date : 29 avril 2020

Critère	OK ?	Observation
Association déjà FFAP : NON		
Respect des chartes FFAP.		Sans objet
Cotisations des membres FFAP de l'Association payées à la FFAP via l'Association.		Sans objet
Communication régulière et réciproque entre la FFAP et l'Association.		Sans objet
Participation régulière aux Assemblées fédérales du Président ou d'un des membres du bureau de l'Association adhérente.		Sans objet
Niveau d'implication de l'Association au travers du Président ou d'un des membres de son bureau.		Sans objet
Association en demande d'adhésion à la FFAP : OUI		
Un membre au minimum de l'Association présent lors de l'Assemblée fédérale qui vote l'acceptation de son Association.	Oui	Invitation envoyée
Le dossier complet d'adhésion de l'Association envoyé à la FFAP un mois au moins avant la date de l'Assemblée fédérale	Oui	Travail collaboratif pour rendre les statuts conformes aux textes FFAP depuis janvier 2020
Association déjà FFAP ou en demande d'adhésion à la FFAP :		
Association déclarée en préfecture.	Oui	Récente : W594011888, aout 2019
Statuts de l'Association en adéquation avec ceux de la FFAP.	Oui	La commission des statuts a fait ses remarques dans un envoi daté du 4 mars 2020, l'ajustement a eu lieu en avril ; il reste les types de membres à ajuster
Règlement intérieur de l'Association en adéquation avec celui de la FFAP.	Oui	Remarques envoyées au club, modifications faites
Logo FFAP sur tous les documents papiers et numériques, ainsi tout évènement public.	Partiel	Seuls les statuts et le RI comportent les logos et mentions pour le moment.
«Association adhérente à la Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs» sur tous les documents papiers et numériques, ainsi que pour tout évènement public.	Partiel	Oui dans les statuts et le RI, non ailleurs. A faire
Tous les membres «Titulaires/actifs» de l'Association membres de la FFAP.	Oui	Ils ont déposé leur dossier de demande FFAP
Le Président de l'Association est membre abonné à la Revue de la Prestidigitation.	Oui	Idem – demande faite pour être membre
5 membres au moins de l'Association membres à la FFAP.	Non	Demande faite pour 4 membres seulement
Membres «stagiaires» de l'Association titularisés après 2 ans maximum de stage.		Aucun stagiaire déclaré dans le dossier
Conclusions		
La commission des statuts considère la demande sérieuse, en effet le travail de révision des statuts s'est bien déroulé ; Les nouveaux textes statuts et RI sont conformes en date du 4 mai 2020. Il appartient au club de déposer les nouveaux statuts auprès de la préfecture. Elle possède seulement 4 membres, dont les demandes de cotisations FFAP sont faites, alors que 5 sont nécessaires au moins. Le club devra donc, si l'AF vote son adhésion de principe, avoir de nouveaux membres FFAP d'ici l'assemblée de 2021, avec un repassage en AF en 2021 pour valider entièrement l'adhésion.		
Proposition du bureau FFAP au Conseil fédéral en vue d'un vote de la prochaine Assemblée fédérale.		
Le bureau souhaite présenter la candidature de cette association, avec les réserves émises par la commission des statuts.		

Assemblée fédérale FFAP de MAI 2020

Questions diverses reçues :

1 - EDF Quid de Laurent Guez qui devait travailler sur le projet ? (Joël Hennessy)



2 - Ajout d'un amendement dans le cahier des charges Congrès. (Joël Hennessy)

Etant donné que la direction de la structure congrès ne respecte toujours pas les règles édictées dans le cahier des charges.

Etant donné que la direction de la structure congrès interprète à sa manière le mot "Hors", qui pourtant ne souffre d'aucune ambiguïté, aux dires de plusieurs linguistes et juristes consultés, ainsi que des écrits des dictionnaires Larousse et Le petit Robert. (Quelques synonymes de Hors : excepté, sauf, à l'exclusion de, etc.). Voir exemples en bas page.

Etant donné que les instances dirigeantes de la FFAP semblent tolérer cet état de fait répétitif.

Je demande, afin de résoudre une fois pour toutes ce problème désormais annuel, que soit ajouté en fin du cahier des charges des congrès le texte suivant :

"La direction de la structure congrès pourra à loisir interpréter à sa manière tous les articles de ce cahier des charges et agir de son propre chef sans que, ni la FFAP, ni tout autre commission ne puisse trouver à y redire."

Voir Larousse/ Petit Robert / Linguiste et Officier juridique contactés
Notion HORS = EXCEPTE Sans autre interprétation.

